

Réunion de clôture

La Tour du Pin – 25 mars 2003

Michel Delhommez
Président de la CPDP

Je remercie les maires des communes de bien vouloir remercier le maire de la Tour du Pin, qui je crois n'est pas là ce soir, donc de le remercier en mon nom d'avoir mis à disposition cette salle. Voici donc le terme de ce débat public qui se clôture aujourd'hui à la Tour du Pin, après la réunion de clôture de Montagnole, en Savoie la semaine dernière. Depuis plusieurs mois, notre équipe a préparé ce débat. Nous avons conduit quatre réunions d'informations et d'échanges au mois de décembre, puis en fonction des thèmes qui revenaient le plus souvent, nous avons conduit trois réunions thématiques à Optevoz, sur l'environnement, aux Marches, sur la santé et à Bourgoin, sur la politique énergétique. Nous arrivons ensuite au mois de mars avec les réunions de synthèses et de clôture puisque le débat doit se clore ce soir. En effet, il a été ouvert officiellement le 25 novembre et la loi prévoit qu'un débat public dure quatre mois. Aujourd'hui nous souhaitons vous rendre compte de l'essentiel des problèmes tels que nous les avons perçus, mais nous comptons aussi sur vous pour faire mieux sentir ce que nous n'aurions pas particulièrement bien interprété. La finalité du débat public est de rendre compte à la commission nationale de tous les éléments d'information que vous voudrez bien nous faire connaître et dans un délai de deux mois, c'est à dire pour le 25 mai, la commission nationale, sur notre compte-rendu, fera un bilan. Ce bilan s'imposera au maître d'ouvrage RTE, si l'autorité de tutelle décide de la réalisation de l'ouvrage. Ce bilan s'imposera et comportera des indications très claires et très précises pour la conduite de l'opération future par le maître d'ouvrage. Si certaines des observations qui sont ressorties du débat dépassent le projet, à ce moment-là, la commission nationale interpellera l'Etat, puisque ce sont des questions de principe touchant la législation, et je remercie Monsieur le sous-préfet de la Tour du Pin d'être là ce soir et il ne manquera de remonter vers l'Etat les problèmes qui pourront émaner dans notre discussion de ce soir. Je vous rappelle également que si la tutelle décide de réaliser les travaux, la commission nationale s'assurera de la qualité de l'information du public, jusqu'à l'achèvement des travaux. Ce soir notre équipe (dont les noms apparaissent sur l'écran) ainsi que Xavier Bolze notre secrétaire général, vont d'abord vous présenter l'esquisse de notre compte-rendu, ensuite et surtout écouter vos réactions et essayer de bien vous comprendre. Mais pour ceux qui n'ont pas assisté à une réunion quelconque depuis le début du débat, je vais demander au maître d'ouvrage, à Patrick Bortoli qui est le directeur du projet de rappeler en quelques mots, la consistance du projet.

Patrick Bortoli
Directeur du projet

Je suis votre interlocuteur privilégié et à votre disposition, pendant le débat et aussi après pour répondre à vos interrogations. Pourquoi remplacer la ligne 400 000 volts entre Lyon et Chambéry ? C'est pour optimiser et sécuriser le réseau à 400 000 volts en région Rhône-Alpes, que nous avons proposé aux pouvoirs publics, il y a déjà quelques années, de remplacer cette ligne. Le 400 000 volts c'est l'équivalent des autoroutes pour l'électricité, c'est l'ossature du réseau de transport. Cette ligne de 1953 qui va de l'est de Lyon aux environs de l'aéroport de Saint Exupéry, au sud de Chambéry au poste de Grande Ile, a une capacité de l'ordre de un million de kilowatt, comparée à d'autres lignes plus récentes, qui ont surtout une capacité beaucoup plus importante de l'ordre de 3,5 millions de kilowatt. Cette différence fait que le réseau en région n'est pas homogène et amène des risques en terme de sécurité, de surcoût d'exploitation et aussi des contraintes environnementales du fait d'imposition de moyens de production lorsque nous avons des contraintes sur notre réseau. Par exemple, en cas d'incident sur la ligne de forte capacité entre Creys et Saint Vulbas, l'énergie qui passe sur cette autoroute à forte capacité, ne peut se reporter sur la ligne de 1953 qui est de plus faible capacité et peut être comparée à une route nationale. Contrairement à la circulation où l'on peut, je dirai, « empiler » les voitures, l'électricité ne se

stocke pas, et on peut amener des risques d'incident en cascade, mettant en péril le réseau régional. Je citerai rapidement les autres contraintes comme les surcoûts d'exploitation. Aujourd'hui RTE est le gestionnaire unique du réseau de transport, il est le garant de l'équilibre production-consommation sur le territoire national et nous devons être, à tout moment, garants du respect de ce bon équilibre. Les lignes n'ont pas des capacités de transits illimitées et donc, à des moments, en fonction des contraintes de notre réseau, nous sommes obligés d'imposer aux producteurs l'augmentation ou la réduction de leur production pour que le transit sur nos ouvrages ne dépasse pas leurs capacités. C'est le cas si vous comparez avec votre alimentation domestique, du fusible qui va sauter si vous ne faites pas attention. Notre objectif est d'assurer à tout moment la bonne desserte de l'énergie et nous ne devons pas arriver à cet extrême. Bien sûr, en imposant à certains producteurs, notamment le producteur hydraulique des Alpes, de moins produire, pour éviter, ce qu'on appelle des congestions sur notre réseau (et donc, je dirai, la ligne est le maillon faible dans la région Rhône-Alpes) on va devoir demander à d'autres producteurs, parce qu'il est hors de question de demander au consommateur de s'effacer, de produire à leurs places. On va donc pénaliser des producteurs en leur disant, « on vous demande de ne pas produire » et on va les dédommager et on va demander à d'autres producteurs de venir compenser ce manque de production et ces producteurs vont dire : « moi je veux bien mais il faut aussi me dédommager » et on se retrouve avec un surcoût. A titre d'information, le surcoût est estimé est de l'ordre de 10 millions d'euros par an et à ce surcoût de 10 millions d'euros de frais d'exploitation complémentaires, vient se rajouter la problématique d'échauffement du réseau quand le réseau est de mauvaise capacité. Il y a en plus des pertes par effet joules, c'est le terme technique, qui fait que globalement, la non-homogénéité du réseau entre Lyon et Chambéry fait que le surcoût est de 1,5 millions d'euros par an, soit la consommation annuelle d'une ville de 5 à 10 000 habitants. Le dernier point concerne l'environnement, quand vous demandez à certains producteurs hydrauliques de ne pas produire, vous allez donc devoir demander à d'autres producteurs de produire. Ces producteurs peuvent être, soit thermiques, surtout thermiques, car par ordre chronologique, on prend les énergies en fonction des contraintes et le fait de remplacer de l'hydraulique par du thermique classique, fioul ou charbon va amener un impact sur l'environnement en terme d'effet de serre. Voilà pourquoi, nous avons proposé en 1999 de lancer la concertation sur cet ouvrage et dans le respect d'un accord réseau électrique environnement, il a amené deux grandes options que Serge Dubus va vous expliquer.

Serge Dubus
Chef de projet

Je fais équipe avec Patrick Bortoli à RTE Lyon et mon rôle est de coordonner l'équipe projet, notamment les chargés de concertation Michel Lefèvre et Emmanuelle Langrand qui sont là ce soir et également les ressources qui seront plus tard chargées des recherches techniques. Je voulais vous présenter, à la suite de ce que vient de dire Patrick Bortoli, les deux options qui ont été proposées à la puissance publique pour la reconstruction de la ligne Chaffard - Grande Ile, ce fameux maillon faible. Deux options, pourquoi ? Parce que pour construire ou pour reconstruire une ligne à 400 000 volts, il y a une procédure administrative qui est très précise, il existe aussi un accord, qui a été signé entre l'Etat, EDF et RTE dont la dernière version date de 2002, et qui prévoit parmi un certain nombre de clauses, une qui est très importante et qui demande au maître d'ouvrage, RTE, dans le cadre de construction ou de reconstruction de ligne à 400 000 volts, de proposer des solutions dans les couloirs de ligne existants et d'éviter de créer de nouveaux couloirs. C'est pourquoi, observant qu'entre la région lyonnaise et Chambéry il existe deux couloirs de lignes à 400 000 volts, nous avons proposé le couloir de la ligne de 1953 qui va de Chaffard au poste de Grande Ile à proximité de Chambéry et de Montmélian, c'est donc ce que nous appelons l'option Sud. Le projet est donc de reconstruire la ligne dans son propre couloir en somme, en lieu et place ou à proximité immédiate en n'excluant pas toutes les possibilités d'amélioration par rapport à l'environnement tel qu'il existait en 1953. Pour la deuxième option, on constate qu'entre Lyon et Chambéry, il existe un second couloir qui part du poste de Saint Vulbas, qui est à proximité de la centrale nucléaire du Bugey et qui passe par le poste à 400 000 volts de Creys et également le poste de Grande Ile. Les deux options sont valables, bien évidemment, la différenciation se fait surtout en Isère, vous le voyez, puisqu'à partir de ce point que nous avons repéré et qui correspond à l'entrée en Savoie, du fait de la géographie, les deux couloirs se rejoignent. Dans les deux cas de figures, c'est la ligne qui est barrée ici, qui est démontée de toute façon, ceci, que nous appelons l'option Nord, conduira à la création d'une seconde ligne à 400 000 volts à deux circuits, en parallèle avec celle qui existe déjà et qui ne serait pas touchée. Cette problématique et ces deux options ont été présentées aux élus et aux services de l'Etat, il y a déjà plusieurs années, en 99 et donc le préfet de l'Isère qui

est coordinateur de l'ensemble du projet avait demandé à RTE de faire effectuer par un cabinet spécialisé des études environnementales de façon à juger laquelle des options était la plus pertinente. Ces études ont été menées et présentées également au cours de l'année 2000, aux mêmes acteurs : services de l'Etat, élus, associations. Nous en étions là, quand les ministères de l'industrie et de l'environnement, compte tenu des évolutions législatives qui sont intervenues, ont jugé que l'importance d'un tel projet justifiait qu'il soit soumis à la Commission Nationale de Débat Public. C'est donc ce qui a été fait fin 2001 et qui donne lieu au Débat Public qui a commencé en novembre dernier et qui s'achève ce soir. Actuellement, et je tiens à le préciser, aucune option n'est encore retenue, et aucun tracé n'est figé.

Michel Delhommez

Je vais demander à Xavier Bolze de vous résumer les réunions générales d'informations et d'écoute du mois de décembre dont vous avez le rappel sur l'écran.

Xavier Bolze

Secrétaire général de la CPDP

Je vous rappelle donc l'organisation de ce débat tel qu'il a été conçu par la commission qui avait été désignée en février 2002, mais compte tenu de la période électorale, du changement de législation et de la loi du 27 février 2002, il a fallu attendre que tout se mette en place et qu'un décret soit publié le 22 octobre. Le Débat a pu commencer le 25 novembre. Il a été conçu en trois périodes :

- une période d'information du public, c'était la période avant Noël, avec quatre réunions qui sont indiquées ici et des permanences qui ont été tenues dans les jours qui suivaient chaque réunion dans des communes voisines. Ces quatre réunions ont réuni environ une centaine de personnes chaque fois. Dans l'ensemble ces réunions étaient consacrées à l'information, à la documentation : que se passe-t-il ? Quel est le projet ?
- Ensuite une deuxième phase de réunions que nous verrons tout à l'heure, qui étaient des réunions relatives à des thématiques.
- Nous terminons une troisième phase avec la clôture du débat.

Les moyens du débat étaient importants. Nous avons diffusé une lettre de débat, dans toutes les boîtes aux lettres, en 35 000 exemplaires, soit cinq lettres au total. Nous avons diffusé des Cahiers des acteurs qui étaient des documents dans lesquels des opinions collectives s'exprimaient et que la Commission ne contrôlait pas, donc publiés sous la responsabilité des auteurs. Nous avons ouvert un site Internet, site qui a fait l'objet de nombreuses connexions et par rapport à la semaine dernière, il y a une sorte de « boom », on est à 3 000 connexions aujourd'hui et beaucoup de connexions depuis l'étranger. Nous avons également un téléphone vert, qui a peu été utilisé, il y a eu également des courriers électroniques. Parmi les autres moyens, il y a la presse. La presse n'est pas un moyen que la commission maîtrise, c'était une possibilité de s'exprimer auprès du public, et pas mal de reportages et d'articles ont été faits, les radios ont rendu compte de ce débat, les radios locales, France Bleue notamment, soit par des annonces, des petites émissions, soit en Savoie, par une émission « le téléphone sonne » le 14 mars. La télévision a rendu compte du débat par un reportage. On peut dire qu'une centaine de personnes, environ 250 personnes se sont adressées directement par courrier à la Commission et ont reçu une réponse particulière d'accusé de réception, ou de réponse sur le fond quand la Commission était interrogée, mais la plupart du temps, c'était le maître d'ouvrage qui était interrogé, la Commission lui transmettait donc la question et s'assurait qu'une réponse satisfaisante était adressée. Voilà le travail de la Commission pendant toute cette période.

Michel Delhommez

Je pensais que Xavier Bolze allait vous résumer les quatre réunions thématiques, mais en gros, il les a résumées en vous disant qu'elles ont débouché sur trois réunions thématiques qui vont vous être maintenant détaillées par chacun de nos collègues. Si ces trois réunions ont été organisées, c'est que nous avons senti une demande assez forte, touchant l'environnement, qui a été abordée le 21 janvier à Optevoz, c'est Béatrice Quinquet qui va vous en parler, ensuite aux Marches, le 4 février, on a parlé de la santé, c'est notre collègue Henri Conte qui va

aborder le sujet. Enfin à Bourgoin le 18 février, c'est la politique énergétique qui a été abordée et c'est Marc Jedliczka qui va prendre la parole.

Béatrice Quinquet
Membre de la CPDP

Je suis ingénieur en environnement, en aménagement du territoire et aussi éco-interprète, c'est-à-dire que j'essaie de faire en sorte que tout ce qui touche à l'environnement ne soit pas obscur pour le public mais puisse être accessible et compréhensible. A ce titre, j'apprécie cette mission au sein de la Commission. Je vais vous parler de la réunion d'Optevoz qui a eu lieu le 21 janvier et à laquelle assistait une petite centaine de personnes. La thématique était l'environnement. Cette réunion a permis d'aborder les principaux thèmes liés à l'environnement et les problèmes d'impacts de la ligne. Les questions essentielles ont été abordées et je vais vous les présenter. Nous avons évoqué, à la fois la faune, la flore, les paysages, les problèmes d'implantation de la ligne, les problèmes d'enfouissement de la ligne, les encombrements de pylônes au sol, les contraintes qui peuvent peser sur l'environnement personnel de chacun, les contraintes visuelles, matérielles ou les servitudes. Le premier thème qui a été abordé, c'est l'existence d'un accord sur le réseau électrique et l'environnement dont Monsieur Dubus a évoqué un point tout à l'heure, et ce point avait été évoqué par la DRIRE. Quelques éléments que l'on retrouve dans cet accord : l'accord qui est en cours date de 2002 et c'est le troisième accord qui a eu lieu sur ce thème. En ce qui concerne l'enfouissement, il y a un programme qui est prévu pour les lignes de 63 et 90 000 volts, il n'y a pas de programme spécifique d'enfouissement pour les lignes à 400 000 volts. Sur le sujet de l'enfouissement des 400 000 volts, j'y reviendrai tout à l'heure. Dans cet accord, il y a un point qui a été évoqué par Monsieur Dubus, qui précise que pour toute nouvelle création d'une ligne, il faudra utiliser des fuseaux de ligne existants, d'où notre projet en deux fuseaux. Il est aussi dit, qu'il ne faut pas augmenter le nombre d'habitations qui sont surplombées par une nouvelle ligne. La consultation, l'information et le contact direct avec le public doivent être maintenus tout au long du suivi du projet. Enfin 10 % du budget du coût de l'ouvrage devra être affecté à des actions de développement local ou des mesures de compensation liées au projet. Ce budget est géré sous l'autorité du préfet, par une instance locale de concertation qui étudie les différents projets qui lui sont présentés. Deuxième intervention, c'est une intervention de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) qui a abordé les impacts sur la faune, la flore et les paysages. Un point important qui a été soulevé, est qu'une ligne a des impacts, non seulement lorsqu'elle est installée, mais également avant, lorsque l'on fait des recherches prospectives sur le terrain. Il faut donc prendre les impacts en compte dès l'origine, tant en phase de préparation du chantier, que pendant le chantier et la durée de vie de la ligne. De la même façon, les impacts à long terme doivent être envisagés. Au sujet des impacts, lors de la réunion d'Optevoz, et aussi au cours d'autres réunions, la Commission a noté que le public avait fait remonter des doléances vis-à-vis de RTE sur des impacts liés, par exemple, aux coupes de bois sur des propriétés privées. Donc, la Commission est assez vigilante pour que le contact établi avec le public, par rapport à l'opportunité de ce projet, puisse se maintenir si projet a lieu, tout au long de la durée de vie de la ligne, pour que les propriétaires ou les populations concernés, soient respectés et que cette concertation se maintienne avec la population. Nous avons eu également une présentation du cabinet Géonomie qui a fait une synthèse des impacts d'hypothèse de la ligne sur l'environnement. En résumé, la ligne Sud présente plus d'impacts sur l'habitat, et la ligne Nord, plus d'impacts sur le milieu naturel, le patrimoine et le paysage. Les associations présentes dans la salle ont fait remonter des informations qui n'avaient pas été prises en compte par ce bureau d'études. Nous en avons pris bonne note, notamment sur l'existence d'une zone naturelle sur le tracé Nord, sur des études de zone naturelle d'intérêt faunistique qui étaient en cours, dont les données devront être intégrées pour affiner les projets. Enfin, l'axe migratoire de la vallée de l'Isère a été signalé comme un élément important pour la faune et qui devait être intégré dans l'étude du projet. A ce titre, la Commission souligne le fait que les associations de protection de la nature ou les associations locales en général, sont de bons interlocuteurs pour faire remonter des données, des informations sur la connaissance du terrain. Nous avons eu ensuite une troisième intervention du syndicat professionnel de fabricants de fils et câbles électriques qui nous a fait un exposé sur l'enfouissement des lignes électriques, notamment sur l'enfouissement des lignes à 400 000 volts. Le compte-rendu de cet exposé, est de dire qu'aujourd'hui, d'après les intervenants, c'est une technique qui est coûteuse et que techniquement, il y a encore des points qui demandent à être précisés, notamment sur le passage des lignes aériennes à des lignes souterraines et sur ses stations de passage de l'aérien au souterrain qui elles, demandent aussi une certaine surface et une certaine technicité. Par rapport à ce point particulier, on avait été sollicité au niveau de la

Commission et de RTE sur la possibilité de passer en souterrain au niveau des crêtes du Mont Grêle et au niveau de la Bridoire. C'est un exemple parmi d'autres, puisque le sujet de l'enfouissement a souvent été abordé. Donc, il faut noter qu'à ce titre là, il faut aller plus loin sur l'étude des impacts puisqu'il y a aussi des impacts avec l'enfouissement, avec nécessité de faire une galerie et avec ces stations de passage aérien-souterrain. Enfin, des éléments de budget nous ont été donnés, et en résumé, la solution d'enfouissement aujourd'hui, d'après nos intervenants, reste 7 fois plus chère que pour l'aérien. Ce qui voudrait dire, pour le tracé, une évaluation de 3 à 4 milliards d'euros pour l'ensemble du tracé, si on enfouissait la ligne de bout en bout. Lors de cet exposé, on a évoqué aussi de nouvelles technologies, ce sont les câbles à isolation gazeuse et les supraconducteurs qui pourraient peut-être permettre à l'avenir d'envisager des évolutions techniques et de nouvelles façons de concevoir les projets, mais qui dans l'immédiat, ne sont pas fonctionnels pour le projet qui nous concerne à court terme. Il y a un dernier point qui a été soulevé par le parc de la Chartreuse : le paysage. Nous en avons tous une approche différente, suivant nos fonctions, notre sensibilité quoi qu'il en soit, l'impact de la ligne n'est jamais négligeable. Nous avons également eu une intervention nous montrant toutes les techniques utilisables pour intégrer une ligne dans le paysage, avec des tas de possibilités, par ordinateur, par photo aérienne, etc. Une question a été posée : « on a beaucoup d'infrastructures impactantes dans notre paysage, pourrait-on envisager de les regrouper ? Est ce souhaitable ? » Et à ce titre là, le maître d'ouvrage a rappelé qu'effectivement RTE était en relation avec RFF pour étudier les possibilités de faire passer dans les mêmes couloirs, les projets de transport fret ou voyageurs et les fuseaux électriques. Il y a des contraintes techniques qui sont à affiner, des rapprochements sont possibles sur les deux fuseaux. Une question à laquelle on a pas complètement répondu a également été posée : « faut-il condamner des fuseaux avec de forts impacts, avec beaucoup d'infrastructures, ou faut-il faire plusieurs fuseaux pour chaque infrastructure ? » Par rapport à cet impact visuel, un point a été rappelé à savoir que lorsque la nouvelle ligne est construite, il existe une commission composée de représentants de la force publique et des intérêts des propriétaires qui a pour vocation d'évaluer le préjudice visuel en fonction de la valeur du bien du propriétaire. En fonction de cela, une indemnité peut être allouée au propriétaire par rapport à l'impact et au préjudice visuel subi.

Michel Delhommez

Merci, je devais demander à Henri Conte d'intervenir sur la santé, réunion des Marches.

Henri Conte

Membre de la CPDP

Mon ancien métier puisque je suis retraité, était professeur de droit. Vous le voyez, ma compétence technique ne concerne pas la santé et c'est avec une certaine prudence que je vais aborder cette réunion consacrée au problème de la santé dans la mesure où ce domaine n'est pas ma spécialité. J'ajoute que cette réunion des Marches a été une réunion qui a duré longtemps, marquée par des exposés extrêmement complets, intéressants et très riches et par un débat, lui aussi, très intéressant. Je n'ai pas la prétention, en quelques minutes de rendre compte intégralement de ce qui s'est dit aux Marches et je voudrais inviter, ceux qui n'ont pas participé à cette réunion, à en prendre connaissance, en vous connectant au site Internet de la commission, où il y a l'intégralité des exposés et des débats. Exposés et débats, ont été la structure de cette réunion des Marches. Nous avons estimé qu'il fallait fournir de l'information au public et nous avons demandé à trois experts de présenter l'état de la science au sujet de dangers que pouvait courir la population du fait de vivre à proximité de lignes à très haute tension. Il y a eu des exposés d'experts et sur la base de ces exposés, nous avons eu la réaction et le débat avec le public. Les experts qui sont intervenus aux Marches sont Madame Deventer de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), Monsieur Brugère qui nous a présenté l'état des connaissances scientifiques en matière d'effets des champs électromagnétiques sur les animaux et Monsieur Veyret chercheur du CNRS qui s'est penché sur les conséquences potentielles sur la santé humaine du fait de vivre à proximité des lignes de haute tension. Si je dois résumer ces trois interventions, je dirai de Mme Deventer, c'était logique puisque elle est attachée auprès de l'OMS, nous a présenté le rôle de l'OMS en matière d'analyse des risques de santé que peuvent faire courir les lignes à très haute tension. Elle nous a présenté les fonctions de l'Organisation Mondiale de la Santé, ses fonctions sont aux nombres de trois.

- La première c'est d'informer le public, il faut savoir que l'OMS publie des ouvrages, des brochures et tient ouvert un site Internet qui permet à n'importe quel citoyen de prendre connaissance du point de vue de l'OMS, des travaux de l'OMS qui concernent les effets des champs électromagnétiques.
- Le deuxième rôle de l'OMS est de collecter à l'échelon mondial, l'ensemble des travaux scientifiques qui permettent d'éclairer cette question. L'OMS est une station d'observation des recherches qui sont conduites dans le monde entier et il y a une veille scientifique qui est exercée par l'OMS.
- La troisième fonction de l'OMS, sur la base de son analyse des travaux scientifiques est de proposer des normes de sécurité sanitaire. Ils essaient de percevoir quels seraient les dangers générés par les champs électromagnétiques, notamment ceux induits par les lignes de haute tension et de proposer des mesures de précautions. Ce travail est assez technique, il repose sur la prise en compte de deux données très importantes. La première que les rayonnements électromagnétiques ne sont pas tous de même nature, il y a des rayonnements électromagnétiques de basse fréquence, de haute fréquence et des rayonnements dits ionisants. Il faut savoir que les problèmes sanitaires ne sont pas les mêmes selon le spectre de la fréquence. Par exemple, que les rayonnements de très haute fréquence sont dangereux pour la santé, les rayons X. Mais les rayonnements de très haute fréquence se trouvent à l'opposé du spectre, c'est-à-dire dans les rayonnements à très basse fréquence, c'est 50 hertz, et à priori, ces rayonnements à basse fréquence sont les moins dangereux parce que les moins énergétiques. Le deuxième paramètre, c'est l'intensité du rayonnement que l'on mesure grossièrement par une unité de mesure qui s'appelle le tesla. Ce que révèlent les travaux scientifiques, c'est que le tesla, plus les rayonnements sont intenses, plus le risque potentiel pour la santé existe et peut être avéré.

L'OMS sur la base de ces données, a établi des normes pour protéger, et ces normes ont été adoptées dans un certain nombre de pays dont la France. Mme Deventer et l'OMS considèrent que ces normes, à condition qu'elles soient respectées, garantissent la santé du public dans les pays qui les adoptent et la conclusion de Mme Deventer est donc rassurante, si je peux dire, appliquée au cas français puisque la France applique ces normes donc les populations qui vivent à proximité des lignes à haute tension sont en dessous des normes qui sont autorisées par l'OMS, ou du moins qui sont réputées non dangereuse par l'OMS. Il n'y a en principe pas de danger à habiter ou séjourner à proximité des lignes à haute tension.

Le deuxième exposé a été celui de M. Brugère qui s'est intéressé à la santé des animaux. Il nous a fait un exposé extrêmement complet et argumenté dont les conclusions peuvent être résumées de la façon suivante. Première conclusion, il n'y a pas d'effets sanitaires directs sur les animaux, c'est-à-dire que les rayonnements électromagnétiques ne provoquent pas de maladies et il nous a cité des expériences où l'exposition à des rayonnements extrêmement intenses a été faite sur des animaux pendant une longue période sans provoquer l'apparition de maladie ou de détérioration de santé. En revanche, M. Brugère a pointé les effets indirects de l'exposition aux rayonnements électromagnétiques, les effets indirects sont les effets qui résultent non pas du rayonnement mais de phénomènes induits par les rayonnements. Par exemple, les rayonnements provoquent l'électrisation d'un certain nombre d'objets, les animaux se heurtent à cette électrisation et supportent donc un certain préjudice. Il y a donc des mesures à prendre dans certaines situations pour que ces phénomènes indirects dus à la présence de ces lignes à haute tension puissent être neutralisés.

Le troisième propos a été celui de M Veyret sur la santé humaine. M Veyret a basé son propos sur une distinction qui est très importante entre les effets biologiques et les effets sanitaires des champs électromagnétiques. Les effets biologiques, c'est de constater que les fonctions vitales sont affectées par les champs électromagnétiques. Ce constat est positif, c'est-à-dire qu'effectivement, les champs électromagnétiques modifient certaines fonctions vitales, par exemple cela accroît la production de mélatonine, excite le système nerveux, mais ces effets biologiques, selon M Veyret, n'apparaissent qu'à une très forte intensité de rayonnement électromagnétique et donc c'est ce constat qui est à la base de l'OMS, puisque ce sont les intensités fortes qui provoquent des effets biologiques. Des règles interdisant aux installations d'atteindre ces intensités fortes ont été mises en place et comme on a voulu prendre des précautions, on a placé la barre relativement basse par rapport à la possibilité pour les rayonnements électromagnétiques de provoquer des effets biologiques, donc théoriquement, la norme de l'OMS se situe à un niveau où les biologistes sont incapables de constater aucun effet biologique. Ce qui était intéressant, dans l'exposé de M Veyret était de voir que s'il y avait des effets biologiques ils ne sont pas forcément sanitaires. On peut très bien constater par exemple, qu'il y a un accroissement de la production de mélatonine, mais ce n'est pas dangereux pour la santé. Donc, les effets sanitaires, et on arrive au cœur du sujet,

sont les effets qui sont dangereux pour la santé. M Veyret a pris un exemple, l'exemple du verre de Bordeaux. Il a un effet biologique puisqu'il provoque dans l'organisme humain un certain nombre de conséquences observables, il y a une augmentation minime, si l'on en prend un verre, du taux d'alcool dans le sang, il y a certaines fonctions qui sont affectées par le fait d'avoir pris un verre de vin. Mais il n'y a pas d'effets sanitaires parce que boire un verre de vin par jour, c'est plutôt bon pour la santé. Donc, c'est un effet biologique qui n'est pas sanitaire. En revanche, évidemment la comparaison avec le champ électromagnétique, si l'on boit 2 ou 3 litres de vin par jour, là on aura aussi un effet biologique, on aura l'ivresse, des effets sanitaires évidents, ce sera l'alcoolisme. L'effet sanitaire, c'est l'effet préjudiciable à la santé, c'est celui-ci que les scientifiques traquent. Selon M Veyret, elle ne donne rien, c'est-à-dire qu'à des faibles degrés d'exposition, les scientifiques sont incapables d'associer l'apparition de maladies. Alors il y a néanmoins, un doute, il concerne, une certaine forme de cancer, du cancer du sang des enfants, la leucémie des enfants. Là il y a un doute, et les études se poursuivent pour savoir si effectivement, à un certain niveau d'exposition, la leucémie des enfants peut être provoquée par les champs électromagnétiques. Vous voyez que le propos des experts s'est révélé assez rassurant, leurs propos assez convergents ce qui tend à indiquer qu'il n'y a pas de risques importants pour la santé dû aux rayonnements électromagnétiques. La deuxième partie de la réunion sur le débat public, a montré que l'opinion du public, n'est pas du tout en phase avec l'opinion des scientifiques. Si les scientifiques ne sont pas inquiets, le public l'est. Et l'inquiétude du public couvre un certain nombre de domaines qui ont été soulevés lors de cette réunion. Par exemple, le public a relevé à partir d'observations vécues que les lignes à haute tension généraient des gênes pour les habitants qui sont à proximité. Alors quelles sont ces gênes dont les scientifiques n'ont pas parlé ? La première est le bruit. Il y a des bruits qui sont associés aux lignes de très haute tension, ces bruits sont gênants, certains disaient qu'ils ne pouvaient pas dormir les fenêtres ouvertes, parce qu'ils habitaient sous la ligne et que le bruit était suffisamment fort et audible pour les empêcher de dormir. De même, les scientifiques nous ont indiqué que l'effet indirect de l'électrisation des objets à proximité des lignes est sans aucun effet néfaste pour la santé. C'est un choc électrique et ce choc n'est pas préjudiciable à la santé. Oui mais disent les habitants, il n'est peut être pas préjudiciable pour la santé, mais il est très désagréable. Lorsque l'on ne peut plus marcher sur une pelouse humide parce que l'on attrape des chocs électriques, notre existence quotidienne est perturbée, et au même titre que le bruit, les effets d'électrisation sont mal vécus par le public. Parallèlement le public a mis en cause des phénomènes dont les scientifiques n'ont pas parlé. Le public a évoqué le fait que certaines personnes ont vécu l'expérience de se positionner quelques heures sous les lignes électriques et d'avoir des maux de tête. Les lignes génèrent-elles des maux de tête ? De même certains ont fait des observations, constatant qu'il y avait un très grand nombre de cancers dans des quartiers situés à proximité immédiate des lignes à très haute tension. Alors, les scientifiques n'ont pas établi de corrélation entre l'exposition aux champs électromagnétiques et les apparitions de cancers supplémentaires. Donc, ce qui était intéressant dans la réunion des Marches, c'est qu'il y a visiblement, entre la présentation du problème de santé par les experts et la perception du problème de santé par le public, un décalage très important. Alors si je voulais en conclusion, formaliser ce décalage, je dirai qu'il a deux dimensions. La première dimension est de savoir ce que l'on appelle la santé et effectivement les choses s'éclairent si on considère que la santé a plusieurs définitions. La définition des scientifiques qui se sont exprimés est une définition extrêmement restrictive : la santé, l'effet sanitaire, c'est le fait, qu'un phénomène provoque des maladies ou des infirmités. Et donc, ce que traquent les scientifiques ce sont les maladies induites par les champs électromagnétiques. Tandis que le public, lui, a une conception de la santé beaucoup plus large. Le public a la même conception de la santé que l'OMS, et pour l'OMS, la santé n'est pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmités, c'est un état complet de bien-être physique et mental. Or, si on prend cette définition large de la santé, les bruits sont une atteinte à la santé, de même que l'électrisation des objets. Et les scientifiques n'en parlent pas. Voilà un premier décalage sur ce que l'on appelle la santé. Et le deuxième décalage réside dans la façon dont le public et les scientifiques abordent le traitement de ces problèmes de santé. Les scientifiques veulent aborder le problème d'une façon objective, ils veulent démontrer un lien direct de cause à effet, entre l'exposition aux champs électromagnétiques et la survenance de certaines maladies. Et si par exemple, quelqu'un se plaint d'avoir mal à la tête parce qu'il a été exposé aux champs électromagnétiques, que vont faire les scientifiques ? Ils vont vérifier l'hypothèse, c'est-à-dire qu'ils vont prendre deux groupes de personnes : l'un va être exposé aux champs magnétiques et l'autre non. Chaque groupe ne saura pas s'il est exposé ou non. Ensuite on va interroger les gens des groupes pour savoir si effectivement des troubles au niveau de la tête sont apparus dans le groupe qui a été exposé et sont absents dans le groupe qui n'a pas été exposé. Et donc, on mène des études en double aveugle. Qu'est ce qui caractérise ces études en double aveugle ? Ces études éliminent la dimension psychologique du problème. C'est vrai que ce sont des études objectives mais éliminant la dimension psychologique. Mais le problème, c'est que la

dimension psychologique existe : l'homme à une psychologie. Et ce qu'ignorent les scientifiques, c'est les effets indirects des expositions aux champs électromagnétiques qui transitent par la perception qu'a le public. Et si les gens, parce qu'ils sont exposés aux champs électromagnétiques, deviennent stressés, inquiets, si leur équilibre de vie est modifié par ce sentiment de danger, que va-t-il se passer ? Il va se passer que ce stress et cet inconfort psychologique, (peut être, parce que l'on ne l'a jamais vérifié) vont générer des maladies somatiques, éventuellement les maux de tête. Et le fossé qui sépare le public des études scientifiques, est que le public donne une grande importance à la dimension psychologique du problème de la santé, alors que les experts scientifiques, par méthode, l'excluent complètement. Cela signifie que la psychologie n'existe pas et que la dimension psychologique est absente. Je pense que l'on peut à partir de ces constats, tirer des conclusions utiles à l'issue du débat public. Il m'apparaît, à la suite de ce débat, qu'un point extrêmement sensible a été révélé. La présence des lignes à haute tension peut être très mal vécue par les gens qui habitent dessous et le témoignage des gens qui vivent immédiatement sous les lignes a été très important. Je crois que c'est une donnée qu'il faut enregistrer, c'est une donnée réelle qu'il faut enregistrer et je pense puisque le nouveau tracé comporte une certaine marge de liberté, je pense qu'il serait assez bien venu d'essayer que le nouveau tracé tienne compte un petit peu de cette expression publique et évite le plus possible le survol d'habitations. Autrement dit je pense qu'à partir de ces constats qui sont tirés du débat public, il y a peut-être des enseignements à tirer pour que au-delà de ce qu'autorise la loi, on prenne des précautions qui tiennent compte des inquiétudes, même si elles ne sont pas toujours fondées par des études scientifiques mais des doutes qui s'expriment de la part du public. J'ai sans doute été un peu trop long, je rends la parole à mon successeur.

Michel Delhommez

Merci Henri. Marc Jedliczka va nous parler de la politique énergétique qui a été traitée à Bourgoin, le 18 février.

Marc Jedliczka

Membre de la CPDP

Bonsoir, je suis Directeur d'une association de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dont l'activité principale est l'information du grand public, des entreprises ou des collectivités locales sur toutes les questions relatives à leur consommation, à leurs besoins d'énergie, dont les espaces « Info-énergie » auxquels je vous recommande de vous adresser quand vous avez des questions à poser. Il y en a dans tous les départements, y compris en Rhône-Alpes.

La soirée du 18 février était consacrée aux politiques énergétiques et contrairement aux deux autres thèmes qui ont été exposés, on ne parlait pas ce soir-là, des effets de la ligne sur l'environnement immédiat, qu'ils soient paysagers, environnementaux ou sanitaires mais il s'agissait de se poser des questions relatives à l'opportunité de ce projet de renforcement de la ligne, sachant qu'évidemment, on comprend bien l'intérêt que le maître d'ouvrage a à faire cela bien, sinon il n'y aurait pas de débat public ni d'enquête, donc l'intérêt du point de vue de RTE est assez clair. Il s'agissait d'aborder à travers les exposés d'intervenants d'horizons divers, les autres questions qui sont relatives à l'énergie. C'est un hasard du calendrier mais ce débat s'inscrit dans un débat beaucoup plus large qui a démarré le 18 mars d'une manière officielle : le débat sur l'énergie, lancé par le gouvernement. Je vais donc être assez court car je vous invite à vous intéresser à ce débat qui va se prolonger jusqu'à la fin mai et qui va probablement être suivi à la rentrée et jusqu'à la fin de l'année, par un débat parlementaire autour du projet de loi d'orientation sur la politique énergétique dont l'objectif est de fixer les grandes lignes de politique énergétique sur les trente prochaines années. Je crois que le rôle des citoyens individuels, entreprises ou collectivités ou tout autre organisme sera important à ce stade.

A Bourgoin, nous avons eu plusieurs exposés. Le premier est celui d'un expert de la maîtrise de l'énergie, des questions de consommation énergétique, des besoins qui nous amènent à nous interroger sur le fait qu'avant de dire qu'il faut produire et faire passer des électrons, à quoi cela sert et quels sont nos besoins en tant qu'individu, que collectif, qu'entreprise ou toute organisation humaine. Il s'agissait peut-être de revenir à la source avec des interrogations que l'on n'a pas l'habitude d'entendre. D'autres exposés ont été faits par des opérateurs, dont l'un était le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy qui produit lui-même, à travers un incinérateur de déchets

ménagers en co-génération, de l'électricité et a besoin du réseau pour son activité. On a eu aussi un exposé d'Energie du Rhône (filiale de l'opérateur belge Electrabel) qui est entrée en France depuis peu de temps et qui a racheté la Compagnie du Rhône. C'est un opérateur de production indépendant d'EDF, qui lui aussi produit pour vendre sur le réseau. Nous avons également eu un exposé du directeur national du développement de RTE, Monsieur Verselle et qui a fait un exposé sur la politique d'ensemble de RTE. Il disait que le métier de RTE n'était pas de se poser des questions sur les consommations, etc.. Son métier est de transporter de l'électricité pour des clients et d'honorer les contrats que ses clients ont entre leur fournisseur et leurs propres clients. Enfin, nous avons également l'exposé d'EDF, la partie de production d'EDF. Pourquoi aujourd'hui on s'interroge et pourquoi il y a un débat national sur l'énergie ? C'est parce que l'on a vécu pratiquement un demi-siècle en France et notamment dans le domaine de l'électricité qui nous concerne directement avec ce projet de ligne à très haute tension, sur une logique de monopole d'Etat, il n'y avait qu'un seul opérateur : EDF. Depuis quelques années, des évolutions assez importantes sont apparues dans ces problématiques et notamment deux grandes évolutions. L'une est l'ouverture des marchés à la concurrence sous un monde libéral avec la possibilité pour de nouveaux entrants de venir sur ce marché ce qui a conduit à l'existence de RTE, puisqu'une des conséquences était de séparer les métiers dans l'électricité entre la production, le transport et la distribution. Le transport a été identifié sous forme de réseau de transport d'électricité, donc la ligne à très haute tension, la distribution qui est encore aujourd'hui sous la coupole des collectivités locales, est à l'aval de cela et à l'amont il y a la production, qui est l'EDF que l'on connaît et qui s'appelle toujours EDF. La distribution s'appelle ARD (Accès Réseau Distribution). Donc ces trois opérateurs sont en train de se séparer doucement, RTE étant peut-être le plus séparé de tous. Cela montre que l'on a une évolution très forte et vous avez probablement lu dans la presse les questions qui se posent autour de l'ouverture du capital d'EDF, par exemple, une première évolution d'ouverture de marché et d'entrée de nouveaux opérateurs. Une autre problématique très importante est celle de l'impact environnemental des activités de production d'énergie et de consommation puisque l'on sait bien qu'il y a des impacts importants pouvant être de nature tout à fait variée. On a aussi le problème des ressources, les réserves, l'actualité brûlante et même exposante, nous montre bien que les questions d'énergie se posent aussi en termes d'accès aux ressources et que ce ne sont pas des sujets ordinaires mais des sujets très importants, très stratégiques et qui méritent un débat où les citoyens doivent participer. Je vous invite à aller voir, si vous en avez la possibilité, sur le site Internet qui s'appelle debat-energie.gouv.fr le résumé des interventions, les discours qui ont été faits par les autorités de l'Etat, la semaine dernière. Vous verrez que les thématiques qui sont posées doivent nous interpeller les uns et les autres. Voilà, je n'irai pas plus loin puisque l'on a effleuré à travers les interventions, que l'on a eu ces questions-là pour en conclure que c'est une question qui reste ouverte, de nature à remettre en cause le projet de RTE, en tout cas, c'est de nature à éclairer d'une manière différente les raisons d'être de ce projet. Sachant que par définition que les territoires traversés par les lignes à très haute tension sont habités par des gens qui consomment de l'électricité, mais ce n'est pas non plus le but des lignes à très haute tension d'alimenter en électricité ou de collecter les productions du territoire qu'elles traversent. On travaille à une échelle très différente et c'est peut-être une des problématiques qui a été sentie. A cette réunion, à Bourgoin, il y avait, et ce n'est pas un hasard, moins de monde qu'aux autres, moins de gens directement concernés par les impacts du type visuels ou sanitaires comme dans les autres réunions.

Michel Delhommez

Merci Marc. Nous allons maintenant lancer un premier débat dans la salle. Quelles sont vos réactions à l'écoute de ces comptes-rendus ? Quelles sont vos interrogations ? Je vais demander à notre ami Ange Sartori d'animer ce débat, et d'autres collègues vont distribuer les micros.

Ange Sartori

Membre de la CPDP

Je suis urbaniste et j'ai la charge d'animer ce débat avec vous ce soir. Alors quelques règles de principe pour ceux qui n'ont participé à aucune réunion. La parole est à vous, dans la mesure du possible tâchez de vous présenter, d'avoir une intervention qui soit assez brève pour que l'on puisse avoir le maximum de questions ou de réflexions, d'interventions possibles dans la demi-heure qui nous est impartie. Mes collègues vont circuler dans la salle avec des micros pour vous donner la parole. C'est vrai que nous sommes dans la séance de clôture, donc beaucoup de thématiques, beaucoup de questions ont déjà été évoquées. Il n'empêche que si c'est

la première fois que vous participez, continuez à poser les questions qui vous semblent bonnes de poser, menez les interventions que vous souhaitez mener. J'essayerai pour ma part de vous orienter vers la personne compétente pour vous apporter les réponses souhaitées. Qui veut lancer la première question ?

Madame NGuyen
Habitante de Domessin

Je voulais simplement dire, par rapport aux conclusions de l'OMS, j'ai entendu tout à l'heure « moins dangereux, en principe, des risques importants », donc cela sous-entend qu'il y a quand même des risques, donc il y a un doute qui plane tout le temps. Et c'est vrai qu'il est difficile de vivre tout le temps dans le doute. Voilà je voulais juste dire cela.

Geneviève Ginot
Habitante de Chimilin

Je suis très proche de la ligne et j'ai participé à la réunion des Marches où j'ai témoigné. Ce que je voudrais dire, c'est que je n'ai pas été convaincue par ce qui a été dit, je ne suis pas rassurée du tout. D'autre part, je pense que ce qu'a dit Monsieur (d'ailleurs le compte-rendu était très bien fait, et a bien reflété le débat) sur l'aspect psychologique est important. Je crois que l'activité brûlante, la guerre psychologique, c'est une guerre et la manière dont on ressent les choses quand on vit à côté de la ligne, vraiment à proximité immédiate, les scientifiques ne vous rassurent pas. Ce que je voudrais dire aussi, c'est qu'il y a une autre actualité. Lors d'un dernier journal télévisé, on a parlé d'une antenne pour les téléphones portables, à proximité d'une école et j'ai vu que les opérateurs, qui sont des opérateurs privés, dans le doute ont retiré leurs antennes. Alors j'aimerais que RTE, qui est un opérateur public, ait la même politique, c'est-à-dire que dans le doute, on essaye de faire attention, que l'on ne passe pas à proximité immédiate des maisons.

Ange Sartori

Peut être une précision sur les antennes téléphoniques ?

Patrick Bortoli

Oui, très rapidement. C'est une question qui a été abordée à Montagnole la semaine dernière. Juste une précision, Monsieur Conte l'a très bien dit, téléphone portable et ligne électrique : on n'est pas dans le domaine de mêmes fréquences. Le téléphone portable c'est de la haute fréquence, la ligne électrique, c'est de la très basse fréquence. Ce sont des termes techniques, mais nous sommes face à des problématiques complètement différentes. Alors il est vrai que beaucoup d'entre nous l'ont vu mais c'est une problématique dans un lieu bien précis, dans un contexte bien précis et l'opérateur a souhaité, pour éviter la polémique pour quelles raisons, je l'ignore, car je ne suis pas dans ce domaine-là, retirer ses antennes. Mais ce cas particulier, est un cas isolé, puisque des antennes il y en a des milliers en France et aujourd'hui, que je sache, mais vous pouvez peut-être me prouver le contraire, il n'y a pas de stratégie de repli ou de dépôt d'antennes de téléphones globalement sur le territoire.

Daniel Guetta
Habitant de Faverges de la Tour

Dans votre cahier d'acteurs, un habitant de la Batie Montgascon vous a posé des questions sur un éventuel couloir de nuisance, TGV et ligne de haute tension. Vous avez répondu que vous travailliez de concert avec RFF, responsable du projet TGV Lyon-Turin. Qu'en est-il aujourd'hui, suite à l'avis défavorable donné par le comité d'expertise, nommé par le gouvernement ?

Michel Delhommez

Je vais peut être répondre. Après ce premier débat nous donnerons la parole aux rédacteurs des Cahiers d'acteurs. Nous avons un responsable de RFF qui interviendra tout à l'heure.

Monsieur Borel

Habitant Frontenas

J'habite sur le tracé Sud et je crois que le débat a très bien montré que le tracé des lignes s'éloignerait des habitations. Ce serait bien pour tout le monde, et si je me projette dans l'avenir, je ne sais pas quel projet sera retenu, bien entendu, on ne sait pas. Je voudrais savoir dans quelle mesure on peut intervenir en tant que citoyen, sur le tracé des lignes, à partir du moment où on a une idée ? En effet, je crois que lorsque l'on habite à proximité des lignes, même si on n'habite pas exactement en dessous, on voit les piliers comme ils sont et on a certaines idées que l'on voudrait bien faire connaître. J'aimerais savoir dans quelle mesure, plus tard, on pourra faire connaître et prendre en compte nos idées ? Je crois que cela nécessite quelques précisions sur la procédure qui nous permettront d'intervenir, de donner un point de vue sur les différents projets.

Patrick Bortoli

Ce que je voudrais préciser et ce sur quoi je vais m'engager ce soir, c'est que le débat public terminé, la concertation ne s'arrête pas. Aujourd'hui certes, c'est le dernier jour du débat public, mais derrière, en fonction des hypothèses, des bilans et des comptes-rendus, les positions que nous prendrons dans les mois à venir, la concertation reprendra de la même façon que celle qui a débuté dans les années de 1999, 2000. Nous essayerons d'aller au plus près du terrain pour informer l'ensemble des riverains qui sont concernés, et je m'engage solennellement à cela, ce soir.

Monsieur Borel

A ce titre, pourriez-vous me donner une idée du calendrier ?

Michel Hersemul

Lors des quatre premières réunions, j'ai été amené à présenter les procédures que l'on déroule lors de la mise en œuvre d'un projet d'une ligne électrique. Très clairement aujourd'hui, il y a des concertations qui existent déjà depuis 93, qui continuent à se mettre en œuvre et qui sont des concertations plutôt orientées vers les élus, les associations et les administrations. Depuis, une circulaire toute récente de septembre 2002, il est prévu que dès cette première réunion de concertation qui s'adresse aux collectivités, aux administrations, aux associations, le maître d'ouvrage doit annoncer la méthode qu'il compte mettre en œuvre pour toucher le cas échéant, directement le public. La garantie que l'on peut vous donner aujourd'hui est que la commission de débat public préconisera peut-être une certaine façon de faire, que dans ce cas, il appartient au maître d'ouvrage lors de la première réunion de concertation d'indiquer aux élus qu'à l'avenir, il envisage ou non de chercher à toucher directement la population ou qu'à la limite votre meilleure défense, dans ce cas-là, c'est de faire valoir auprès de vos élus sauf si vous êtes élu vous-même que vous souhaitez que la concertation se fasse au plus près des gens potentiellement concernés.

Ange Sartori

Merci. Le calendrier peut être ?

Patrick Bortoli

Très brièvement, le calendrier. Globalement, le débat public se terminera ce soir. Je ne vais pas reprendre les échéances des bilan et compte-rendu que l'on abordera à la fin. Voici donc les ordres de grandeurs : reprise de la concertation, pour avoir l'aire d'étude, le fuseau, au deuxième semestre 2003 en vue d'une enquête publique, vers mi-2004. Suite à cette enquête publique, nous avons encore tous les dossiers de détails, ce que l'on appelle les permis de construire et les dossiers d'exécution qui concernent la tutelle vont aboutir vers 2005 en vue de travaux sur deux saisons, en 2006 et 2007. Voilà l'ordre de grandeur sous réserve des conclusions et de nos prises de position dans les mois à venir.

Monsieur Moyne Bressand

Habitant de Crémieu

Monsieur le Président, vous avez dit qu'il avait été adressé entre 25 000 et 30 000 questionnaires. Pouvez-vous nous dire quel est le pourcentage de réponses et ce que ces réponses donnent par rapport aux différents projets et est-ce que, géographiquement, également, il y a eu des réponses plus d'un secteur que d'un autre ?

Michel Delhommez

Oui, Monsieur le Député, Xavier Bolze a esquissé les outils, mais il a fait une analyse plus fine des réponses, donc je lui donne la parole.

Xavier Bolze

Oui, nous avons adressé les documents en 40 000 exemplaires chaque fois, par distribution à domicile et dans les boîtes aux lettres, sans précision d'adresse. Nous avons distribué 9 fois des documents, ce ne sont pas des questionnaires mais des documents d'informations. Toutefois, le public y trouvait la possibilité de nous joindre, soit par notre numéro, ou par une carte T qui permettait de nous écrire directement. Nous avons reçu exactement 239 courriers pour nous poser des questions :

- 50 de ces courriers, c'est les plus nombreux, nous interrogeaient sur le tracé,
- 74 nous demandaient de la documentation tout simplement,
- nous avons ensuite 22 questions sur les problèmes liés à la santé, aux problèmes d'enfouissement de la ligne en souterrain,
- et 49 messages étaient toutes sortes d'expression.

Si on peut dire, ce n'est pas un panel significatif de l'avis de la population, c'est simplement un centre d'interrogation. On a le sentiment que les questions principales des gens, étaient d'abord de prendre l'information et ensuite ils s'interrogent sur le tracé, est-ce que cela passe chez moi, etc.. Or nous sommes dans un débat public où il n'y a pas de tracé, on a seulement le tracé des lignes actuelles mais pas des futures puisqu'elles n'ont pas été étudiées. On était incapable de répondre, c'est le maître d'ouvrage qui est capable de répondre. Ensuite, il y avait les problèmes de conception de la ligne, d'impact sur la ligne, questions tout à fait normales, légitimes, en petit nombre. Voilà, à peu près ce que l'on peut en retenir. Au total, c'est plus l'impression du débat, la qualité de ce qui s'est dit qui permet de se faire une idée des questions que se pose le public, mais on ne peut pas sortir du nombre d'interrogation ou autre, une estimation de l'intérêt par rapport à la quantité de personnes concernées par le débat public. Merci

Daniel Aguetzaz (?)

Si l'option Sud est retenue, quelles seront les distances maximums par rapport à l'axe de la ligne actuelle ?

Ange Sartori

C'est une question technique, là on est dans le cadre des couloirs, des fuseaux. Quelle est la marge de manœuvre car il a été effectivement dit que sur ce tracé là, il y avait la possibilité de le faire évoluer un peu d'une manière plus favorable peut-être par rapport à l'urbanisation ou à d'autres problèmes.

Patrick Bortoli

Aujourd'hui, comme on l'a dit, reconstruire la ligne au Sud ne veut pas dire la reconstruire exactement à la même place. La première étape dans cette hypothèse citée, sera de définir une zone d'étude dans laquelle on envisagera toutes les possibilités de couloirs, de fuseaux, puis de tracé détaillé. Cette aire d'étude est basée sur des contraintes environnementales ou des limites géographiques très claires. Notre première étape sera de l'exposer, de l'expliquer, de justifier pourquoi on arrête ces limites. Alors, cela peut très bien être plusieurs kilomètres de part et d'autre de la ligne ou à certains endroits, s'il y a des contraintes fortes, de quelques centaines de mètres. Aujourd'hui, on ne peut pas dire, option Sud égale reconstruction à 50 mètres, à 80 mètres ou à 100 mètres. Je dirai que l'objectif est bien de recenser une zone dans laquelle il y a un engagement réciproque, une fois que la zone est définie, on ne recherche que dans cette zone, par contre à l'intérieur de cette zone, RTE, quel que soit le tracé qui sera retenu s'engage à faire le projet. Comme on le voit, on est encore en amont de cette étape, mais reconstruction au Sud n'égale pas reconstruction en lieu et place.

Pierre Teste

Maire d'Optevoz

A la réunion qui a eu lieu dans ma commune sur l'aspect environnemental, les associations de la protection de la nature nous ont indiqué qu'il y avait de nouveaux paramètres qui n'avaient pas été pris en compte dans l'étude qui avait été réalisée et que cette étude comportait de graves lacunes. Comment allez-vous faire aujourd'hui, dans l'état d'avancement du dossier, pour intégrer tous ces aspects environnementaux qui n'ont pas été pris en compte ?

Monsieur Bortoli

Il faut replacer cela dans le contexte d'Optevoz. Il n'y a pas eu de graves lacunes, il y a eu un débat entre associations et certains services de l'Etat pour dire : quels sont les documents que l'on prend en compte, des documents officiels, ou d'autres documents en cours d'étude non encore validés ? La remarque de certaines personnes était de dire, comme il y a des choses qui sont à l'étude dans certaines zones, pourquoi ne pas se baser, tout de suite, sur ces documents qui sortiront dans six mois, dans un an, dans deux ans ? Donc le débat a porté sur ce domaine là. Cette étude environnementale préliminaire qui comme selon son nom l'indique ne se substitue en aucun cas à l'étude d'impact sera associée au dossier et sera très complète et très caractéristique avec l'ensemble des chapitres concernant un dossier d'étude d'impact. C'était bien une étude pour aider à la décision, en fonction des contraintes connues et officielles à l'époque de la réalisation de cette étude. Elle a donc été mise à jour, la dernière fois, en octobre 2002 juste avant le début du débat.

Yves François

Juste une petite précision pour rappeler qu'à Optevoz, la lacune qui a été retenue concernait la réserve naturelle de l'étang de Mépieu qui elle, a été approuvée par arrêté préfectoral, il y a 8 mois. C'est juste pour préciser que ce sont des choses qui existent, qui sont donc actées et qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude qui datait d'avant.

Ange Sartori

Je rappelle qu'il y a eu d'autres petites précisions qui ont été apportées lors des permanences, notamment des interventions pour apporter des compléments d'information ou des corrections à cette fameuse étude.

Maguy Chichereau - Dinguirard

Conseillère régionale

Je vous ai envoyé une question, par courrier électronique, pour laquelle j'ai reçu un accusé de réception, donc elle est bien parvenue, ceci dit d'après ce que j'ai compris, effectivement, c'était une question un peu technique, donc je pense, que sur le fond, elle a dû être transmise à RTE. Elle était accompagnée d'un article de New Energie du mois de février, dans lequel il était question de nouveaux câbles expérimentés par le groupe 3M, aux Etats-Unis, mais il était clairement dit qu'en Europe, cette expérimentation avait lieu aussi, et notamment en France. Je voudrais d'abord savoir si vous êtes au courant, si on vous a transmis cet article, apparemment non. Etes-vous au courant de l'expérimentation, de ces nouveaux câbles exploités par 3M, ce sont des câbles qui permettent l'enfouissement d'une ligne, dans le cas de figure où nous sommes, de 250 000 volts à 400 000 volts, en utilisant, l'infrastructure existante. On n'avait pas besoin de déménager un certain nombre de choses. Je voudrais savoir si cette question vous a été posée, l'article vous a été transmis et quelle réponse vous pouvez m'apporter sur cette expérimentation ?

Patrick Bortoli

La commission m'a passé cet article, mais je n'avais pas compris que c'était une réponse à une personne donnée. Si vous n'avez pas eu la réponse, c'est qu'il y a eu un petit *quiproquo* au niveau de la commission, mais nous avons eu cet article sans qu'il nous soit demandé de répondre à un interlocuteur particulier. Concernant cet article qui a été transmis par Monsieur le secrétaire, quelques précisions. Tout d'abord, vous dites que ces câbles permettront de passer la ligne sans la remplacer de 250 000 à 400 000 volts, la ligne est à 400 000 volts déjà, mais ce n'est pas la problématique. Ces câbles de la société 3M, sans faire de publicité, ont été effectivement développés ces dernières années, dans l'idée d'essayer d'augmenter le transit, de faire passer plus d'eau dans le même tuyau en gros et si l'on veut résumer. EDF a été très intéressé (cela date de 1999 et RTE n'existait pas) par ces nouvelles techniques et, à l'époque, il y avait eu un partenariat avec nos services d'études et recherches, pour voir quels étaient les débouchés potentiels sur ce type de conducteur. Tout d'abord, concernant l'article qui annonce deux à trois fois plus d'énergie dans un câble conducteur de même section, les études et recherches sont très sceptiques et pensent que c'est plutôt 20 à 30 % de plus en terme de possibilités. L'autre point, qui était plus embêtant dans nos campagnes de tests, a été : entre faire une expérimentation, donc quelques centaines de mètres et passer en process industriels il y a une différence. 3M a eu de gros déboires en terme de tenue mécanique, et je vais être obligé de rentrer dans les détails. Ces câbles ont des fibres composites qui assurent la résistance mécanique, entourées de câbles en aluminium qui assurent la conductibilité électrique. En déroulant ces câbles sur une grande distance, de façon professionnelle, il y a eu des ruptures dans la tenue mécanique des brins composites et donc le partenariat a été arrêté début 2000 entre EDF et 3M. Depuis, 3M a continué de son côté, mais aujourd'hui, le SYCABEL est très perplexe sur ce coefficient de 2 à 3 et deuxièmement ils ne retiennent pas ces techniques je dirai pour abouties de façon industrielle. Maintenant, la recherche continue et c'est d'ailleurs un des axes que RTE a cosigné au niveau de son accord, réseau électrique environnement, on ne fait pas que de la recherche sur le câble souterrain, on fait de la recherche sur différentes techniques dont ce type de câble.

Monsieur xxx

Monsieur le professeur a dit que des lignes de haute tension pouvaient créer des maladies sur des animaux. Je ne me rappelle pas le nom de la maladie. L'homme descendant de l'animal, il peut y avoir un lien qui se fasse avec cette maladie, est-ce qu'il peut en donner la raison ? Et au lieu de se faire la guerre comme je l'ai vu sur les écrits sur le fait de savoir si la ligne va passer au Sud ou au Nord, on pourrait s'associer pour trouver une troisième solution et un autre fuseau, malgré le fait que les autorités n'en veulent pas.

Henri Conte

Je crois que je me suis fait mal comprendre, puisque les expérimentations que j'ai citées sont celles dont a parlé Monsieur Brugère. Il a cité des études selon lesquelles des rats ont été exposés à des doses extrêmement fortes de rayonnement électromagnétique, qui parlent de rayonnement de 3 000 teslas, alors que la norme est de 100 micro tesla, c'est à dire un chiffre infinitésimal par rapport à ces normes expérimentales. On a soumis durant deux ans des rats ayant une durée de vie de deux ans à 3 000 teslas d'intensité de rayonnement électromagnétique et on n'a observé aucune apparition supplémentaire de maladie sur ces rats. Donc l'expérimentation animale en ce qui concerne cet effet direct, s'est révélée négative. Donc, il n'y a pas de maladie chez les animaux qui ont été surexposés. Naturellement, sur des humains on ne peut pas faire ce genre d'expérience, on ne va pas risquer la vie d'humains en les exposant à des rayonnements électromagnétiques mais c'est un peu les enseignements de ces expérimentations sur les animaux qui ont été intégrés dans la réflexion sur les normes. Ceci dit, il y a un phénomène un peu différent qui lui est un peu plus inquiétant, c'est que, effectivement, sur les rats, il n'y a pas eu de constat de cause à effet, entre l'exposition et les maladies, mais chez l'homme il y a une suspicion. Cette suspicion porte sur une maladie qui est donc la leucémie des enfants. Alors l'homme est peut être plus sensible aux maladies induites que les rats, que les animaux, et donc c'est cette suspicion qui explique que dans la classification de la dangerosité des éléments cancérigènes, les rayonnements électromagnétiques sont classés comme susceptibles d'avoir des effets favorisant le cancer. Nous avons classé les différentes sources qui peuvent se révéler sanitaires dangereuses. Le tabac par exemple était donné dans cette classification par un numéro 1, c'est à dire qu'il est démontré scientifiquement qu'il provoque des cancers. Donc c'est la certitude, on sait que fumer provoque le cancer. Il y a d'autres substances qui sont en première ligne comme cancérigènes, puis il y a une deuxième ligne, ce sont les produits qui sont vraisemblablement cancérigènes comme par exemple les émanations des gaz d'échappement de moteur diesel et un certain nombre d'autres produits. Il y a un troisième niveau correspondant à la notion susceptible de provoquer certains cancers et c'est là que se situent les rayons électromagnétiques, en compagnie du café, qui est exactement dans le même niveau de classification et d'un certain nombre de produits. Si cela vous intéresse, ils sont accessibles à l'OMS ainsi que tous les autres produits cancérigènes, possiblement cancérigènes. Il y a une dernière liste correspondant aux produits garantis ne pouvant pas induire des cancers. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question sous l'angle des effets sur la santé.

Ange Sartori

Je rappelle que mon confrère est ancien prof de droit et il va bientôt ouvrir une chaire à la faculté de médecine. Encore une question allez-y Monsieur. C'est une première partie de débat, et nous avons la chance d'avoir dans la salle un certain nombre d'acteurs qui ont participé au débat et cela sera l'occasion de les entendre et de dialoguer avec eux tout à l'heure.

Michel Constant

Habitant de Faverges de la Tour

Nous avons abordé le problème de la santé avec un certain niveau de radiation normalisé à 100 micro teslas. Mais pour le public, le tesla n'est pas bien mesurable. Peut-on avoir une approche, en terme de distance approximative par rapport à une ligne et en fonction de l'augmentation de puissance prévue sur la ligne existante ? Quelle serait la variation de distance pour maintenir ce même niveau normalisé ?

Serge Dubus

J'ai déjà vu quelques petits schémas dans ce genre-là. Tout d'abord, la règle des 100 micro tesla est une recommandation qui a été éditée par l'OMS, qui est reprise dans l'arrêté technique et à laquelle doivent satisfaire les lignes électriques qui sera vérifiée par les services de l'Etat dans le projet que nous déposerons dans l'avenir. Il faut savoir que la valeur de 100 micro tesla représente un coefficient de sécurité 50, c'est ce qu'annonce l'OMS, par rapport à d'éventuels effets qui pourraient être observés par rapport aux champs magnétiques. Il faut savoir que les champs magnétiques sont arrêtés par des obstacles. Alors on réalise un certain nombre de

mesures sur la ligne existante, on arrive à des valeurs très nettement inférieures à 100 micro tesla, car les mesures qui ont été faites sur la commune des Marches arrivaient à peine à 10 micro tesla. Les calculs techniques pour une ligne telle que celle qui sera construite, comme les supports que vous voyez sur les schémas, vous constatez qu'à l'aplomb de la ligne, vous avez en jaune, le champ magnétique, en micro tesla, donc pour 400 kilovolts, vous voyez à gauche, à l'aplomb des câbles, on arrive à 30 micro tesla, c'est la valeur maximum qu'on rencontrerait. Si on s'éloigne à 30 mètres de l'axe de la ligne, on tombe à 12 micro teslas. A 100 mètres de l'axe de la ligne, on est à 1,2 micro tesla, je reste sur la ligne 400 kilovolts, bien entendu. Vous voyez que l'on est très en dessous de cette recommandation de l'OMS dans l'arrêté technique des lignes électriques.

Et en terme des nuisances, non plus sanitaires mais quotidiennes comme le bruit, est-ce que RTE s'engage à ne pas augmenter le niveau de nuisance par le fait d'augmentation de la puissance de la ligne ? En ce qui concerne le bruit, il est fonction de plusieurs choses, notamment de la tension de la ligne. La tension de la ligne restera la même, de 400 000 volts, la future ligne comportera deux circuits, alors que celle de 1953 n'est composée d'un. Le bruit est fonction d'autres paramètres tel que le diamètre des câbles. La ligne qui sera construite sera ce que l'on appelle en faisceau, c'est-à-dire que l'on aura, par phase, une ligne triphasée, par phase on aura trois séries de câbles d'un certain diamètre qui sont équivalents, électrotechniquement, à un câble qui serait beaucoup plus gros. Plus le câble est gros, moins, je dirai, il fait du bruit. D'après ce que montrent les études la ligne qui sera construite ne fera pas plus de bruit que celle qui existe et qu'elle en fera même un peu moins. Comme on l'a déjà annoncé, bien entendu, on essaiera d'optimiser le tracé par rapport aux habitations puisque l'occupation des sols a bien changé en cinquante ans. Je vais commenter la courbe à l'écran, le bruit acoustique sous la ligne existante. Alors un point important, mais vous le savez aussi bien que moi, si vous êtes riverains, c'est que le bruit dépend fortement des conditions météo et que l'on a d'autant plus de bruit qu'il fait mauvais, que l'on a du brouillard ou de la pluie. Sous la ligne, vous avez un niveau de bruit de 55 décibels qui correspond au plus que l'on puisse avoir par un temps de forte pluie. Par un temps humide, on arrive à 50 décibels, et par temps sec, 41 décibels. Alors on pourrait nous donner l'équivalence par rapport à d'autres niveaux de bruits.

Michel Lefèvre

Cela équivaut à baisser de nombre de décibels de 2 sur la nouvelle ligne, en terme d'acoustique cela divise le bruit par 2, en théorie. Et on peut le voir en Savoie, les deux lignes sont en parallèles, la ligne récente de 83 est nettement moins bruyante

Ange Sartori

Pour respecter les délais ce soir et avancer dans la soirée, je vais laisser la parole à Monsieur le Président.

Michel Delhommez

Je vous ai précisé que les rédacteurs des cahiers d'acteurs allaient intervenir pour vous présenter leurs réflexions et après nous lancerons le débat. C'est notre collègue Thierry Hommel qui va vous présenter les différents acteurs et organiser leurs interventions.

Thierry Hommel

Je suis économiste de formation et chercheur, je travaille sur les stratégies industrielles d'entreprise qui utilisent ou commercialisent des technologies ou des produits dont les impacts environnementaux ne sont pas très connus, voire très incertains et vice et versa, sur les modalités d'expertises publiques pour ces technologies aux impacts incertains. C'est dans ce cadre que je suis rentré à la commission. Voilà pour ce qui est de la synthèse de mes activités à moi. Maintenant je laisse la parole aux acteurs qui se sont exprimés dans les cahiers d'acteurs. Il y en a eu quatre, ce sont les Cahiers avec un bandeau jaunes et ils sont disponibles à l'entrée. Ces acteurs sont soit des associatifs, soit des institutionnels. Alors je vais demander aux personnes suivantes de venir me rejoindre ici :

- Monsieur Labbé Lavigne qui représente l'association « Bien vivre à Vérel »,

- Monsieur Magne,
- Monsieur Barbier qui représente « La vie ne tient qu'à un fil »,
- Madame Plantin pour « Collectif hors ligne »,
- Monsieur Roulier pour la FRAPNA Savoie,
- Monsieur Fluchère pour la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie,
- Monsieur Debrand pour « Réseau Ferré de France ».

On va organiser les choses de la manière suivante : on va vous donner la parole et vous allez essayer d'être brefs et concis et nous exprimer ce que vous avez déjà écrit, voire rajouter des choses si vous en avez à rajouter par rapport à ce que vous aviez écrit dans ces Cahiers d'acteurs. L'ordre de passage sera celui que j'ai annoncé. Je vais donc demander à Monsieur Labbé Lavigne pour l'association « Bien vivre à Vérel » de commencer.

Paul Labbé Lavigne

Président de l'association « Bien vivre à Vérel »

Notre petite commune de Vérel de Montbel, dans l'avant-pays savoyard, a une superficie de 374 hectares, 228 habitants et est traversée à ce jour par une autoroute, une ligne de 225 000 volts, deux lignes de 60 000 volts et deux de 20 000 volts, un projet de TGV qui est dans les cartons pour le moment. Je pense que nous avons atteint notre quota et nous pouvons dire stop. Je vais essayer de lire ce que nous avons essayé de réfléchir pour notre défense.

L'association « Bien vivre à Vérel » a suivi avec toute son attention toutes les réunions du débat public sur la zone Chaffard - La Bridoire et en tire les conclusions suivantes. Tout d'abord l'association « Bien vivre à Vérel » tient à féliciter les responsables de RTE et les membres de la Commission Particulière du Débat Public pour leur objectivité au cours des réunions. Les thèmes étaient très intéressants et présentés par des personnes de grande compétence qui nous ont apporté de nombreuses informations. Nous pouvons regretter le faible engagement de nos élus au cours de ces débats. Sur 71 maires concernés, peu sont intervenus. Nous aurions souhaité qu'ils se soient exprimés sur le problème que génère l'implantation de cet ouvrage et les conséquences pour leurs communes. Suite à ces débats, nous pouvons concevoir que le renforcement de cette ligne est nécessaire pour le développement économique, la sécurité du réseau électrique, le bon fonctionnement des STEP. Cependant, pour notre association, cette ligne doit être renforcée en son lieu et place. Pourquoi cette position ? Cette ligne construite en 1953, dans de grandes zones agricoles et à ce jour pour le département de l'Isère de Chaffard à Romagnieu, toujours située hors des zones d'habitations. Au contraire, pour le département de la Savoie, si à l'origine, peu d'habitations se trouvaient près de cette ligne, au fil du temps, de nombreuses constructions ont été réalisées à proximité, particulièrement sur la commune de Domessin. Nos documents et photos remis à la Commission du Débat Public montrent clairement les deux situations. Pour le tracé Sud, nous pouvons dire que le couloir est existant, sa longueur serait de 75 km et son coût de 80 millions d'euros. Le tracé Nord exigera la création d'un nouveau couloir, la destruction de nombreuses zones boisées, la traversée de zones protégées telles que le plateau de Crémieu et le lac d'Aiguebelette, de nouvelles gênes pour les habitations existantes qui se trouveraient à proximité de cet ouvrage. Sa longueur serait de 80 km et son coût de 100 millions d'euros. Seul, le nombre d'habitants pourrait être un argument en faveur du placement de cet ouvrage. Mais nous contestons la largeur du couloir : 400 mètres pris en considération pour le dénombrement des 501 habitations recensées. Au cours des réunions, vos experts nous ont affirmé qu'au-delà de 130 mètres de la ligne, aucune nuisance n'était détectable à ce jour. Partant de cette information, il serait souhaitable que l'étude soit faite dans un couloir de 260 mètres, les résultats seraient complètement différents. De plus les constructions réalisées après 1953, ne devraient pas être prises en considération. A noter, sur le tracé sud les constructions se sont multipliées entre 1990 et 2003. Alors que les nuisances potentielles créées par les lignes à très haute tension, commençaient à sensibiliser fortement l'opinion publique. En conclusion, nous constatons qu'au cours de ces débats, chacun a pu s'exprimer librement. Nous souhaitons que cet esprit démocratique soit respecté jusqu'au terme du projet et ne soit pas court-circuité par les pouvoirs publics. Que des élus, par leurs relations personnelles ou politiques n'aient pas un rôle déterminant dans le choix du tracé. Que ce choix ne serve pas à résoudre les problèmes de nuisances rejetés par les riverains du tracé Sud en les repoussant sur les riverains du tracé Nord. Cette décision serait alors une grande injustice. Merci beaucoup.

Thierry Hommel

Deux petites précisions : on va laisser parler l'ensemble des acteurs et vous aurez à nouveau la parole ensuite si jamais vous avez des interventions à faire et une autre précision. *Mea culpa*, j'ai oublié d'appeler un autre acteur Monsieur Prudhomme pour la Chambre d'agriculture. S'il souhaite nous rejoindre. Je suis vraiment désolé. On va maintenant passer la parole à Monsieur André Magne.

André Magne

Je suis viticulteur et je représente ce soir les habitants dans mon village de Saint-André Isère. C'est un lieu touristique visité l'été par de nombreuses personnes qui viennent voir l'éboulement du Granier (1248) et le vignoble. Saint-André Isère est un village viticole où on trouve le célèbre vin des Abîmes. C'est un terroir d'exception tant par son histoire, la beauté de ce paysage viticole quasiment unique en France que la qualité de ses vins les Abîmes appellation d'origine contrôlée. La ligne de 1953 Chaffard – Grande Ile a été implantée sur le village de Saint André Savoie et Isère. Tout autour des maisons se sont construits d'anciens « sartos » (en français « serre à tout ») où l'on vinifiait le vin, il y a quelques décennies. Ces bâtiments sont transformés aujourd'hui en maisons d'habitation. Déplacer cette ligne de 70 m ou plus amplifierait le problème et nous ne pouvons l'accepter car avec le tracé Nord du ferroutage mis en sommeil pour le moment mais cela va ressortir, le tunnel de Chartreuse sort à 300 m du village, deux lignes à haute tension et un couloir aérien nous disons ça suffit ! Toutes les réunions organisées par RTE ont été exemplaires. Le débat s'est déroulé parfois avec passion mais toujours dans le respect des organisateurs et des intervenants. Je remercie RTE et le Président Delhomme pour ces débats publics qui m'ont permis d'exprimer nos points de vue et j'ose espérer que nos demandes seront écoutées en haut lieu. J'ai terminé.

Thierry Hommel

Merci beaucoup. Nous allons passer la parole à Monsieur Barbier.

Alain BARBIER

Habitant de Domessin

Je suis membre de l'association « La vie ne tient qu'à un fil » qui représente un collectif de communes plutôt sur le tracé sud : Domessin, Romagnieu, Chimilin, La Batie, Faverges et d'autres communes concernées. Pourquoi avons nous créé l'association ? Parce que l'on a appris par hasard l'existence de ce projet de ligne THT. Un petit groupe de riverains et futurs riverains a décidé d'aller voir les élus. On les a rencontrés et on a compris qu'ils étaient peu concernés par le projet parce que des projets il y en a pleins. On nous a donc conseillé de créer une association. Le but de l'association est simple : défendre la population pour éloigner au maximum cette nouvelle construction de ligne à haute tension compte-tenu de tous les risques que l'on a pu entendre depuis quelques années concernant les risques sanitaires, chutes de câbles ou chocs électriques et j'en passe. Donc quand nous avons créé l'association nous avons pris le « bâton de pèlerin » pour comprendre le problème pourquoi le Nord pourquoi le Sud, pour comprendre les tableaux, parce qu'au départ nous avons eu pas mal, et puis le « gros point noir » à notre avis réside dans le nombre d'habitants concernés. Au sud de mémoire c'est 550 personnes déclarées au Nord une centaine. Donc il y a un gros déséquilibre et quand on va sur le terrain on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de « points noirs » sur le tracé Sud et beaucoup moins sur le tracé Nord. Donc ce que l'on propose c'est un tracé Nord aménagé. Mais pour revenir à la réflexion de Monsieur Vitton (?) tout à l'heure, qui est certainement pleine de bon sens, pourquoi on n'oublierait pas les fuseaux et on essaierait Nord et Sud de se concerter et de trouver une solution pour éviter au maximum les zones habitées.

J'ai peut-être oublié certaines choses, mais si quelqu'un veut compléter. Une chose importante aussi donc « Monsieur Vérel » dit que des gens ont construit à proximité de la ligne de 53 en connaissant le problème, mais ce qu'il faut savoir c'est d'après ce que l'on a compris, la nouvelle ligne deux fois 400 000 volts (et pas une fois 400 000) risque de s'éloigner puisque RTE nous annonce qu'elle doit laisser le réseau en activité sur la ligne de 53 pendant la construction. Donc cette nouvelle deux fois 400 000 volts ne sera pas en lieu et place, enfin ne remplacera pas en lieu et place l'ancienne ligne. Donc on a forcément déplacé le problème. Compte tenu de l'urbanisation importante quand on va sur le terrain, je vous invite à y aller d'ailleurs parce que c'est intéressant,

on se rend vraiment compte du problème. Il y a beaucoup de « points noirs » et je peux vous assurer que les gens sont peu rassurés d'habiter à côté de cette ligne. Il y a beaucoup de craintes. Je suis aussi surpris qu'il n'y ait pas plus de participation, apparemment il y a peu de gens qui sont intéressés par le projet, ou alors, ils attendent.

Thierry Hommel

Le débat ayant débuté depuis un certain temps, avant il y avait quand même du monde dans les réunions publiques.

Alain BARBIER

Oui mais compte tenu du nombre de personnes concernées, je trouve que la participation est faible, voilà.

Thierry Hommel

D'accord merci. Je crois que Monsieur Bortoli voulait rajouter quelque chose ;

Patrick Bortoli

Oui, juste pour revenir sur le tracé, je vais demander à Monsieur Lefèvre d'expliquer la problématique de reconstruction en lieu et place pour que tout le monde l'ait bien comprise.

Michel Lefèvre

Il n'y a pas d'incompatibilité à reconstruire en lieu et place si éventuellement il n'y a pas la possibilité de se décaler latéralement à la ligne. Il s'agira simplement d'opérer en campagne de travaux successifs, c'est-à-dire de construire les pylônes dans l'alignement de la ligne actuelle et décaler dans l'axe de cette ligne. Dans la première année de construction, puisque l'on a parlé de deux années de construction, on pourra faire les fondations des pylônes nouveaux éventuellement un ou deux tronçons de câbles de pylônes et l'année suivante on consignera la ligne. A ce moment-là on pourra construire les pylônes restant et dérouler les câbles. Donc il n'y a pas d'incompatibilité technique à reconstruire en lieu et place. Par contre rien n'empêche non plus de se décaler de 50 m, 100 m ou comme on l'a dit au-delà si cela peut améliorer le tracé existant.

Thierry Hommel

Monsieur Lefèvre, vous avez, vous estimez le surcoût de cette opération et le délai supplémentaire ?

Michel Lefèvre

S'agissant du délai, nous avons parlé des deux campagnes de travaux, mais comme on peut anticiper sans couper la ligne, globalement ce sera la même chose. Pour le coût, je laisse la parole à mon collègue.

Patrick Bortoli

Le surcoût dépendra du projet détaillé où l'on pourra éventuellement à ce moment-là, en connaissance de cause, définir les implantations précises, le nombre de tronçons concernés et évaluer l'impact. Mais aujourd'hui sans connaissance du tracé il est impossible de répondre à cette question.

Thierry Hommel

Merci. On va maintenant passer la parole à Madame Plantin.

Chantal Plantin

Je suis souvent intervenue dans ce débat et je pense que ce soir je peux prendre un petit peu de temps, je n'en ai jamais pris beaucoup. Je voudrais d'abord parler au nom des gens que je représente, c'est-à-dire à la fois le collectif sous le nom duquel j'ai signé et aussi l'association de la chapelle de Leyrieu dont je suis présidente et également la municipalité de Leyrieu dont je fais partie. Ensuite je m'exprimerai en mon nom personnel sur le débat puisque les membres de la commission m'ont invitée. Je voudrais d'abord rappeler très rapidement quelques éléments. Puisque ce soir nous avons la chance d'avoir devant nous des gens qui militent contre le tracé Sud, je voudrais pouvoir leur expliquer un peu dans quelle situation nous nous trouvons et ce que nous défendons. Donc l'association que je représente regroupe des élus et des habitants de Leyrieu, mais aussi de quelques communes du plateau de Crémieu dans le nord Isère. Cette association a pris depuis maintenant trois ans la tête d'un mouvement de combat contre le projet de doublement de la ligne à très haute tension qui passe à proximité de nos villages. Evidemment a priori nous défendons une petite chapelle. Une petite chapelle, cela n'est pas très important, mais il ne faudrait pas croire que nous défendons seulement une petite chapelle. Evidemment notre chapelle est modeste, mais sur le plan affectif pour nous, elle est importante et sur le plan symbolique elle est devenue importante parce que maintenant elle n'est plus simplement la petite chapelle des anciens habitants de Leyrieu, elle est devenue au fond le symbole de tout ce que ce projet de ligne à très haute tension menace. En tant que présidente de l'association, je ne me sens pas seulement responsable de ma petite chapelle, je me sens porteur de tout un ensemble d'habitants donc de plusieurs communes qui sont opposées farouchement à avoir une seconde ligne. Il faut bien comprendre que nous en avons déjà une.

Les gens de la Commission du Débat Public ont très bien vu que cette ligne à très haute tension passe à côté de la chapelle, à côté du village. Donc voilà dans quelle situation nous sommes et ne dites pas que je défends seulement une chapelle donc un élément de l'environnement, je défends toutes les personnes qui sont impliquées dans cette région. Alors voilà ce qui nous groupe de la manière la plus large : c'est le plus petit commun dénominateur je crois qu'on peut dire, de notre détermination contre ce projet. A partir de là, nous ne sommes pas tous pareils : pour une partie d'entre nous le refus de la ligne s'arrête là c'est-à-dire qu'ils admettent qu'il faut construire une nouvelle ligne et ils pensent que cette nouvelle ligne il faut tout simplement qu'elle ne passe pas au Nord, parce qu'au Nord, il y en a déjà une et que deux cela ferait vraiment trop. Alors de ce point de vue là, jusqu'à il n'y a pas très longtemps, on pouvait noter avec une certaine satisfaction que la majorité des acteurs du débat se disaient au fond favorables au tracé Sud en prenant tout un tas de considérations en compte. Toutes les associations qui s'étaient exprimées de la FRAPNA jusqu'à mes voisins s'étaient exprimées en faveur du tracé Sud. Je pensais que l'on pouvait demander très explicitement à la Commission de prendre état de ce fait. La situation est changée aujourd'hui puisque des riverains du futur tracé Sud se sont exprimés plus tardivement que d'autres, mais ils se sont exprimés et leur expression évidemment est tout à fait importante, mais je dirai qu'elle a deux variantes : quand les personnes disent comme ce soir « Nous pensons que en toute priorité il faut éviter que les lignes à très haute tension passent au-dessus des habitations », évidemment nous ne pouvons qu'être d'accord à condition que les habitants au nord pèsent le même poids que les habitants du sud. Nous avons, dans les communes dont je viens de parler, étudié la situation avec RTE. Si cela a changé, ils vont nous le dire. Il est très clair que s'ils passent par le Nord, ils passeront chez nous. Ils ne peuvent pas faire autrement parce que c'est trop loin. Je rappelle qu'ils doivent respecter quand même un certain couloir et à côté c'est préservé et c'est classé. Alors évidemment nous sommes tout à fait d'accord avec eux quand ils disent qu'il faut éviter que les lignes passent sur des habitations, mais nous sommes moins d'accord quand ils nous disent « nous sommes en faveur du tracé nord aménagé ». Il y a d'autres gens qui pensent autrement et c'est un mystère pour personne que je suis de ces seconds, c'est-à-dire que nous sommes un certain nombre à penser qu'on n'en sortira pas, qu'on n'en sortira plus, que maintenant tout est terminé et que le vrai combat à mener et celui pour les énergies renouvelables et pour la maîtrise de l'énergie. Je me souviens d'un élu un jour qui a dit : « qu'est-ce c'est que ces histoires, moi je veux pouvoir climatiser ma maison, etc ». C'est terminé pour nous, c'est tout à fait terminé, maintenant la voie du progrès de l'avenir c'est les économies de l'énergie, la maîtrise si vous préférez, et c'est travailler pour les énergies renouvelables. Nous ne pensons pas que l'électricité est un bien comme un autre, nous pensons que c'est un bien indispensable et précieux que l'on ne sait pas produire sans produire des nuisances, sans détruire la nature et sans polluer. Donc nous pensons également

contrairement à bien des gens, que la population est éduquée, qu'elle a été aussi formatée à dépenser sans compter et sans faire attention une énergie très bon marché et nous pensons que cette situation peut s'inverser. D'ailleurs on l'a vu pour tous ceux qui ont un peu vécu au début de la crise en 74/75 : on a dit aux gens « faites des économies d'énergie » et ils en ont fait. Il ne faut donc pas nous dire que c'est fini et que l'on n'arrêtera pas, que ce sera toujours 3 % de plus tous les ans, etc. Nous pensons aussi qu'il faut aller dans une autre direction que celle qui consiste à toujours construire du plus grand et plus fort. Et il y a encore une raison à cet appui, ce sera la dernière, c'est que nous dans notre petite région nous sommes à côté de la centrale du Bugey et l'électricité on sait d'où elle vient. On ne sait pas forcément toujours où elle va, mais on sait qu'elle ne va pas seulement chez les habitants et dans les entreprises de la région. On sait qu'elle circule chez nous, c'est l'autoroute comme le dit toujours Monsieur Bortoli, et comme sur l'autoroute il passe des choses qui vont partout et en particulier nous savons que la nécessité de cette grande puissance est aussi liée aux impératifs d'organisation, aux impératifs financiers des grandes organisations. Je rappelle que nous sommes très largement exportateurs d'électricité et que l'électricité que nous exportons c'est de l'électricité nucléaire. Elle sort près de chez nous et elle ne va pas qu'en Isère et en Savoie, tout le monde le sait, mais il faut le dire. Bon alors je passe, je pense que tout cela est clair, je voudrais maintenant parler en mon nom propre très rapidement.

Au sujet du débat j'ai trois constats à faire.

- Le premier c'est que je constate autour de moi que le débat quelle qu'ait été sa qualité n'a pas réussi à enrayer le grand scepticisme avec lequel il a été reçu autour de moi. Alors très couramment quand il m'arrive d'en parler les gens me disent : « ah oui, ils nous amusent bien avec tout ça, de toute façon la décision est sûrement déjà prise ». Autour de moi, tout le monde est déjà persuadé que la décision est déjà prise, et que quand ils veulent passer ils passent et ils se fichent pas mal de la population disent des gens tout à fait expérimentés qui ont déjà vécu cela dans le passé. Alors autour de moi donc j'ai dit on a pris peu d'intérêt à ce débat et je dirai bien pire que moi-même, je dois reconnaître humblement, que je n'ai pas insisté énormément pour qu'on s'y intéresse, par crainte finalement de passer pour une grande naïve et d'avoir l'air de croire à cette chose à laquelle personne ne croit. Donc je pense que certains éléments du débat donnent raison à ces sceptiques puisqu'il n'est que consultatif, que les élus s'y sont très peu exprimés, que le débat n'a donné la parole aux associations uniquement par écrit et que nous avons toujours pu parler autant que l'on voulait c'est tout à fait certain, mais toujours de la salle, et c'est la première fois que nous pouvons parler de la tribune.

Thierry Hommel

La semaine dernière aussi, je rectifie.

Chantal Plantin

Oui, la semaine dernière aussi, mais je veux dire que c'est à la fin, au moment de la conclusion. Alors la population était très largement destinataire de tout comme le disait Monsieur Bolze, mais hélas, hélas et vous n'y pouvez rien car ce n'est pas de votre faute, ce « tout » arrive en même temps que la totalité des publicités, et donc une grande partie de la population (je ne peux pas l'estimer) met tout directement à la poubelle sans regarder. Vous n'y pouvez rien et je ne vous reprocherai certainement pas toutes les difficultés insurmontables à organiser aujourd'hui une démocratie locale. Alors, j'ai une autre remarque à faire sur la conception même de la Commission qui m'a beaucoup surprise. On a nommé des gens très compétents pour leur interdire de parler, pour juste organiser le débat, je comprends qu'organiser un débat et y prendre part c'est un peu difficile mais en même temps je me dis qu'est-ce que c'est qu'un débat pour le débat ? Est-ce qu'il n'y a pas des gens quand même. C'est pourquoi au fond, je suis assez reconnaissante à Monsieur Jedliczka d'avoir « craqué » un soir et d'avoir agi en homme de conviction et de montrer du coup pourquoi il était là et quel était son combat. Enfin ma conclusion est que j'assume personnellement ma naïveté, je ne suis pas sûre que tout ce que nous avons dit pèsera lourd dans la décision qui sera prise, et personne ne peut en être certain d'ailleurs : pas plus Monsieur Delhommez que moi. Il est possible en effet que tout cela n'ait été qu'une promenade, que l'on nous ait menés en bateau sur des rives au fond où on a pu rêver que notre opinion et nos problèmes avaient une importance. Alors je voudrais dire que la promenade a été agréable et qu'elle a été très instructive et que les gens de RTE parmi les plus anciens, savent à quel point j'étais ignorante quand on a commencé à travailler ensemble il y a trois ans, et j'ai l'impression de l'être un peu moins et pour cela je peux remercier toute cette grande affaire.

Michel Delhommez

Je ne vais pas répondre, mais vous avez évoqué le rôle de la commission. C'est la première fois qu'un débat est lancé selon la loi de février 2002. Donc il y a une certaine pédagogie à faire dans le public pour qu'il comprenne que la volonté du législateur a été de faire participer, d'informer le public, pour qu'il puisse s'exprimer le plus clairement et le plus librement possible avant qu'un projet ne soit décidé et ne soit mis à l'enquête. Un autre intérêt de ce débat, vous venez de le dire, vous êtes bien informée, est que si la tutelle prend la décision de réaliser ce projet, parce que je vous confirme que la décision n'est pas prise, RTE va l'affiner, va lancer une enquête publique et vous apprendrez dans un journal que vous avez un mois pour vous exprimer : de quoi s'agit-il ? On n'en sait rien en général. Maintenant, si cette enquête est lancée, au moins vous saurez de quoi l'on parle et vous aurez un mois pour vous exprimer sur des sujets que vous connaissez. Donc il me semble que là, il y a quand même un progrès. Enfin, le véritable progrès sera lorsque plusieurs débats auront été menés et que vous vous rendrez compte qu'il y a effectivement été tenu compte de ce que vous avez pu dire et alors là, vous pourrez peut-être commencer par croire que la démocratie de proximité progresse, et c'est votre affaire à tous de la faire progresser. Un dernier point sur les débats publics. Dans les Echos du 24 mars, RTE renonce au projet d'une nouvelle ligne à très haute tension dans le sud du Lot, il y a eu débat public. Mais selon la procédure Barnier, de 95, donc je pense que cela peut servir à quelque chose.

Thierry Hommel

Merci Monsieur le Président. Je vais maintenant passer la parole à Monsieur Roulier de la FRAPNA Savoie.

Monsieur Roulier

Bonsoir, la FRAPNA Savoie c'est exact, on est en Isère, mais je continue à faire des interventions. La FRAPNA pour ceux qui ne connaissent pas, c'est les défenseurs des grenouilles ou plus sérieusement c'est aussi des gens qui s'occupent de dossiers d'aménagement principaux pour des départements, pour la région. En Savoie on a des projets de TGV, des projets de gestion de déchets, des pollutions également, par exemple la dioxine à Albertville. Donc c'est autant de sujets que nous nous traitons que nous essayons de traiter. Ce soir nous allons parler de lignes électriques et je pense que s'il y a moyen de mettre du « velours sous les pas » de RTE, c'est bien en essayant d'opposer le tracé Nord avec le tracé Sud. En créant la division, il y a rien de tel pour se faufiler entre les deux, en évitant toute discussion de fond. Et moi je vais justement aborder la discussion de fond. Est-ce que je pourrai avoir l'image du réseau local à l'écran. Merci, en plus c'est la mienne.

Je m'interroge sur le bien fondé de cette ligne électrique, pourquoi ? Aujourd'hui la situation telle qu'elle est décrite par RTE montre que la situation du réseau est quasiment intenable voir dangereuse pour la sécurité du réseau et qu'il faut à tout prix renforcer cette ligne de 1 000 mégawatts qui fait Chaffard – Grande Ile. Pourtant en 91, il avait été décidé de construire une ligne supplémentaire qui part du bas de l'image de Super Bissorte, enfin c'était un tracé qui partait de Grande Ile pour aller jusqu'en Italie Piosasco. Pour 2 000 mégawatts, deux fois 2 000 mégawatts donc en 91, le réseau était donc suffisant pour alimenter la région et en plus, pour exporter deux fois 2 000 mégawatts de plus. Que s'est-il donc passé en dix ans pour que non seulement apparemment on ne puisse plus exporter deux fois 2 000 mégawatts, mais qu'en plus le réseau local ne puisse plus tenir ? Alors d'autant plus qu'en 91 cela n'a pas été une histoire simple puisqu'il y a eu déclaration d'utilité publique, c'est-à-dire que le ministère chargé de l'énergie et du commerce extérieur avait déclaré cette ligne comme faisable et constructible, il avait déclaré l'autorisation de travaux. La déclaration d'utilité publique avait été faite. Ce projet de ligne en 91 avait été attaqué au tribunal administratif, et les associations ont été déboutées puisqu'elles n'ont pas trouvé d'arguments pour dire que non cela n'avait pas été bien fondé. Donc je pose ma question : pourquoi on pouvait exporter 2 000 mégawatts de plus à cette époque et plus aujourd'hui ? Alors il y a deux conclusions possibles. La première est de dire qu'il y a eu erreur manifeste, mais dans ce cas là on met en doute un ministère délégué à l'industrie et au commerce extérieur et la deuxième, que les calculs qui sont faits aujourd'hui sont faux. Je ne vois pas d'autre solution que ces deux là. Alors il va falloir apporter une réponse claire lors de l'enquête publique pour lever ces deux ambiguïtés. Le second point sur lequel j'interviens c'est sur l'indépendance de l'analyse. RTE est à la fois utilisateur de l'installation, c'est-à-dire qu'il se paie sur l'usage de cette installation, il

est maître d'ouvrage, il est demandeur de cette infrastructure et expert technique pour justifier cette demande. Donc il est juge et partie, il fait tout. Où est l'indépendance technique là dedans ? Je ne mets pas en cause qu'il faille bien additionner 4 et 4, les 58 % de charges, les chiffres que l'on voit sur les lignes sont peut-être justes, peut-être bien que 4 et 4 font 8, mais faut-il bien ajouter 4 et 4 ou un autre chiffre. Je veux dire par là est-ce que les hypothèses qui ont été prises au départ et les conclusions qui en sont tirées sont bien les bonnes. Peut-être, mais il n'empêche qu'en 91 il devait y avoir 2 000 mégawatts de plus en direction de l'Italie. Donc moi, je ne mets vraiment pas en doute pas la capacité de RTE à faire les calculs, mais les hypothèses qui ont été prises et j'aimerais qu'il y ait des expertises indépendantes, il y a des bureaux d'études qui savent le faire, indépendantes de l'EDF, bien sûr, de RTE aussi, mais indépendantes des réseaux commerciaux de EDF et de RTE, il y a un tas d'entreprises qui travaillent pour eux et trouver une indépendance ne sera peut-être pas facile.

La conséquence du renforcement de la ligne Chaffard - Grande Ile, nous passerons, si cette construction se fait réellement, d'une puissance de 1 000 mégawatts installés à une puissance de 3500 mégawatts. Ce qui fait que globalement le poste de Grande Ile sera alimenté avec 55 % de plus. Il aura une capacité de transit de 55 % de plus. Cet effort qui va être fait sur le poste de Grande Ile est-il simplement fait, est-il suffisant pour assurer la sécurité du réseau ou permettra-t-il également de poursuivre la ligne en direction de l'Italie comme c'était prévu en 91. Là aussi, il va falloir répondre à ce point. Alors si le projet, si ce renfort du poste de Grande Ile est suffisant pour ensuite transporter de l'énergie en direction de l'Italie, la Commission de Débat Public ou la discussion de ce soir a deux volets. Elle a le volet renfort de la ligne et le volet implicite qui est l'exportation, la continuation de l'exportation vers l'Italie, et on ne peut pas dissocier les deux. Il est impossible de se dire que le poste de Grande Ile aura une surcapacité, qu'il aura une puissance accessible très facilement qui sera énorme et ne pas imaginer ou sous-entendre qu'il pourrait y avoir un transfert vers l'Italie. Donc, est-ce que accepter la ligne Chaffard - Grande Ile, c'est également accepter de fait la Grande Ile - Piosasco en Italie ? Je pose également la question. Et si le poste de Grande Ile est juste suffisamment alimenté pour assurer sa sécurité, alors dans ce cas, j'espère ne jamais revoir un projet Grande Ile - Piosasco, parce que de nouveau se reposera la question. A Grande Ile, comment on alimente la puissance ? Je ne sais pas si je suis clair dans mon raisonnement, mais j'ai des doutes, ma conclusion a été écrite et communiquée au Président de la Commission. Ensuite, sur l'enfouissement des lignes, RTE reconnaît quand même la possibilité technique d'un enfouissement, mais il élimine la solution d'enterrer les 80 km. Je ne reviens pas là-dessus, je le pense aussi. N'empêche qu'il y a deux solutions techniques d'enfouissement, il y a les câbles électriques et les câbles à isolation gazeuse. Je ne vais pas revenir sur la discussion que j'avais faite à Montagnole. A Montagnole et à Optevoz, il avait été dit qu'il y avait une longueur critique à partir de laquelle on ne pouvait plus techniquement et facilement enterrer des lignes électriques sur de longues distances et donc ces longueurs critiques sont d'environ de 10 à 15 km pour le câble à isolation synthétique, d'un peu moins d'une centaine de kilomètres pour des câbles à isolation gazeuse et puis la longueur critique existe aussi pour la ligne aérienne, elle est de l'ordre de 500 km. Donc on peut voir que les solutions techniques assez simples pourraient être mises en place pour, par exemple, éviter soit une zone naturelle intéressante, soit surtout des habitations. D'autant qu'il y a des avantages ne serait-ce que sur les champs électromagnétiques qui sont dix fois moindres pour une ligne enterrée. Il y a, on pourrait dire, c'est encore au stade du prototype, mais cela n'est pas vrai du tout, c'est au stade industriel, il y a des réalisations à travers le monde qui ont été réalisées en enfouissement en lignes alternatives 400 000 volts, des réseaux de ville comme la ville de Berlin où il y a 8 km de câbles, Londres où il y a 20 km qui vont être enterrés, il y a des projets en Espagne sur 10 km, au Mexique sur 10 km également, ce sont des contournements d'aéroports, c'est tout en câbles c'est enterré donc les solutions ont déjà été mises en place et ce n'est pas franchement ce qui ressort de la réunion à Optevoz. Et en câbles à isolation gazeuse, EDF en a installé en 85/89 à Chinon, une centrale nucléaire pour 1 km de long et en Arabie, il y a eu une installation de 5 km. Donc la solution existe, elle a été utilisée, qu'est-ce qui fait sa différence ? Evidemment c'est le coût, et encore une fois il faut pouvoir comparer les choses, j'imagine bien que 80 km ce sera très cher. Le coût qui a été annoncé à Optevoz est plus ou moins vague, on peut pas tellement se fier aux chiffres qui ont été donnés puis qu'il n'y a pas eu d'études de faites. Mais il faut comparer le coût d'un enterrement par exemple de 10 km qui pourrait être un doublement du prix de la ligne, on passe de 100 millions à 200 millions d'euros, mais à l'échelle de ce qu'est que le transport d'énergie, ce n'est pas grand chose. Une centrale nucléaire c'est plusieurs milliards d'euros. Une centrale équivalente à ce qu'il faudrait faire pour éviter cette ligne électrique il y a une solution qui a été étudiée par RTE qui serait de faire une centrale électrique du côté Savoyard pour éviter de doubler cette ligne c'est que cela se chiffre également en milliards d'euros. Donc là on parle encore de centaines de millions d'euros pour enfouir une ligne alors que les gains potentiels sont des milliards. Voilà, je ne vais pas aller plus loin, voilà le contenu de mon intervention. Merci

Patrick Bortoli

Juste un constat, donc effectivement comme vous l'aviez dit, vous n'étiez pas à Optevoz, c'est dommageable effectivement puisque vous auriez pu discuter avec les différents experts qui ne sont pas là malheureusement ce soir. Je pense donc que l'on prend acte de vos positions et que les compte-rendus respectifs des réunions permettront de juger les écarts. L'autre point néanmoins, c'est que comme vous l'avez dit, vous avez exposé des compléments par rapport à la position initiale de la FRAPNA de la Savoie donc effectivement, et là je me retourne un peu vers Monsieur le Président Delhommez, comme l'ont fait ou vont le faire les autres acteurs ici présents, il serait souhaitable que pour la clarté des débats et dans le cadre de l'utilisation légitime des outils que la Commission a souhaité mettre en œuvre pour permettre à la fin au maître d'ouvrage de pouvoir prendre ses conclusions en toute connaissance de cause, que très brièvement vous donniez la position initiale qui figure dans le Cahier d'acteurs, le premier Cahier d'acteurs de janvier.

Monsieur Roulier

C'est pour mettre de l'huile sur le feu, vous êtes un fin diplomate et négociateur.

Michel Delhommez

Vous nous avez posé la même question la semaine dernière à Montagnole, vous ne nous avez pas parlé de la position du Cahier donc résumez-la très rapidement.

Monsieur Roulier

Je la résume très brièvement, mais c'est un dossier qui avait été pris par une autre personne que moi. Cette personne avait considéré que le tracé Sud était moins pénalisant que le tracé Nord. Ne serait-ce que parce que le tracé Sud aurait utilisé un canal existant, enfin un faisceau existant, alors qu'au Nord il fallait de toute façon écarter le canal qui existait, donc l'emprise au Nord était forcément plus large que la simple reconduction de l'emprise au Sud, d'autant qu'au Sud elle était éliminée. Mais j'aurais, en tant que président de la FRAPNA, dû empêcher cette lettre de paraître, c'est trop tard, c'est fait et on ne va pas revenir dessus. Après je sais que techniquement RTE aura beaucoup de mal à abandonner un faisceau comme celui du Sud, c'est comme si on supprimait une porte à une maison ou à une voiture. Je pense que techniquement de conserver deux faisceaux est intéressant.

Thierry Hommel

Je passe la parole à Monsieur Prudhomme pour la Chambre d'agriculture de l'Isère, s'il vous plaît.

Jean-Paul Prudhomme

Membre de la Chambre d'agriculture de l'Isère, Président de la commission aménagement

Nous avons souhaité participer justement à ce débat. Moi aussi c'est la première fois que je suis à la tribune, c'est souvent que je suis dans la salle quand il y a des aménagements qui se profilent. Je tiens à signaler tout de même que je parle du territoire du département de l'Isère auquel on a en charge, au niveau de la compagnie en matière d'aménagement et que cette partie du territoire du département que l'on appelle le Nord Isère est en ce moment « chahutée » par un certain nombre d'ouvrages linéaires que ce soit le TGV voyageurs / fret, que ce soit le projet d'autoroute A48, les différentes déviations et bien entendu cette ligne à 400 000 volts. Alors, c'est vrai que l'on souhaite dans un premier temps, que cette ligne quel que soit le tracé qui sera choisi, protège, prenne égard par rapport aux habitations, mais aussi par rapport aux bâtiments d'exploitation agricole, parce qu'il en avait été fait état ici par rapport à des phénomènes disons d'électrification. Je sais que cela existe, et en particulier dans les élevages, donc cela peut entraîner certains effets de résistance immunitaire, en particulier pour les

laitières. Ce n'est pas catastrophique, mais enfin je pense qu'il faut en tenir compte. Il faudrait donc que la ligne préserve les bâtiments d'exploitation. Deuxième chose, c'est les zones boisées où ces nappes qui font 70 m de large, après les tempêtes de 2000 on a élargi, dans tous les espaces boisés vous avez élargi les zones de protection, c'est normal, c'est pour la sécurité, sauf que l'on arrive à des coupes vraiment importantes dans ces territoires et qu'aujourd'hui, il n'a pas été fait état des indemnités des propriétaires privés qui supportent ces lignes. Il y a pourtant un réel manque à gagner lorsque l'on est en espace boisé puisque régulièrement pour la sécurité, ils sont entretenus, donc coupés ras. Donc là il y a une perte réelle de revenus pour le propriétaire en question. En ce qui concerne les zones agricoles puisque c'est principalement dans les zones agricoles que cette ligne sera réalisée qu'elle soit au Nord ou au Sud et il y a à revoir le problème des structures de pylônes, parce que vous avez parlé du bruit tout à l'heure par temps de pluie, par temps sec, vous n'avez pas parlé par temps de vent et en particulier dans les treillis cela n'est pas négligeable, j'ai pu le vérifier parce que sur ma propre exploitation j'ai huit pylônes de 400 000 volts donc je sais de quoi je parle. Dans la réalisation dans l'implantation et pour nous agriculteurs que ce soit un treillis ou un trianon, je crois aussi qu'il faut faciliter l'entretien sous cette emprise au sol. Je dois vous dire tout de même que le propriétaire continue à payer les impôts sous l'emplacement du pylône et l'exploitant lui, il règle aussi le fermage bien qu'il y ait bien souvent aucune production et des difficultés d'entretien. Donc il y a des moyens techniques qui consistent à procéder à des soubassements en béton qui permettent de réélever ces pylônes, donc nous tenons, dans la mesure du possible, à ce que cela soit réalisé. Enfin il faut dire aussi que vous avez parlé de sécurité et en particulier dans les zones irriguées. Ces lignes sont un réel problème pour réaliser disons notre travail en particulier lors des réglages qui sont nécessaires parce que c'est arrivé que l'on se fasse « chatouiller ». Il y a une publicité qui montre qu'il ne faut pas redresser les tuyaux d'arrosage mais il n'y a pas besoin de redresser les tuyaux d'arrosage, simplement en réglant un canon on sent picoter. Ce n'est peut-être pas dangereux, mais c'est quand même stressant. Enfin, je dirai qu'en tant qu'employeur de main d'œuvre en zone maraîchère ou d'autre production ce n'est pas toujours agréable non plus de travailler sous une ligne de cette envergure, il faut prévoir que les hauteurs soient bien respectées, les hauteurs minimales je sais aujourd'hui qu'en particulier celles qui descendent dans le Sud on va réélever certains pylônes et c'est quand même dommage parce qu'il n'y a quand même pas vingt ans qu'elles sont construites. Enfin, vous avez parlé d'un budget annexe concernant la réalisation de la ligne. J'aimerais que l'agriculture ne soit pas oubliée dans ce projet parce que sur d'autres projets, tout à l'heure vous avez parlé de la CNR, chaque fois que la CNR a réalisé des aménagements sur le Rhône, elle a réservé de l'énergie pour les riverains. J'aimerais quand même que les agriculteurs, qui sont les premiers concernés, puissent bénéficier de telles dispositions dans la réalisation des lignes futures et pourquoi pas dans celles existantes. Parce que il faut quand même savoir que le propriétaire et l'exploitant sont indemnisés pour les réalisations de ces ouvrages à un niveau inférieur à ce que les communes, les collectivités perçoivent annuellement. Je pense que là, il y a quand même quelque chose à faire.

Thierry Hommel

Merci pour cette précision, Monsieur Bortoli, quelque chose à ajouter ?

Serge Dubus

Il y a beaucoup de choses et je vais peut être répondre globalement sur les questions de surplomb des bâtiments agricoles, sur la question de l'arrosage, je ne vais pas reprendre point par point, mais ce que je voudrais dire c'est encore une fois cette reconstruction sera l'occasion d'améliorer les choses en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par rapport à la situation telle qu'elle existe actuellement. Je crois que Patrick Bortoli l'a dit tout à l'heure on s'y engage absolument. En ce qui concerne les indemnités, c'est vrai qu'il y a des règles qui ont changé depuis plusieurs dizaines d'années et notamment en ce qui concerne les terrains agricoles. Il y a des indemnités qui sont prévues pour le propriétaire et également pour l'exploitant et qui prennent en compte la perte de récoltes des terrains, la perte de temps liée aux manœuvres des engins, au nettoyage des mauvaises herbes, etc. et qui sont calculées sur une indemnisation capitalisée qui est versée à l'exploitant pour les 2/3 de l'indemnité en capital tous les 9 ans. C'est n'est plus maintenant une fois pour toutes, comme cela pouvait l'être auparavant. En ce qui concerne les espaces boisés, il existe également des barèmes qui sont officialisés comme les barèmes agricoles et qui prennent en compte la perte de valeur d'avenir des bois qui sont coupés ainsi que la perte du fond du fait que l'exploitant n'a plus la ressource de ses bois. Alors sur les coupes rases dont vous

parliez tout à l'heure, il est vrai qu'il y a eu des élargissements liés à des questions de sécurité comme vous l'avez bien signalé, il existe aussi maintenant, par rapport à ce qui se faisait auparavant, un système informatique qui s'appelle le contrôle programmé de la végétation et qui permet par des programmes informatiques d'analyser essence par essence la vitesse de croissance des arbres et de ne couper par intervalles réguliers que ce qui est indispensable pour la sécurité. Cela sera également mis en œuvre. Vous êtes dubitatif, mais je vous assure que c'est quelque chose qui fonctionne et qui sera mis en œuvre pour le projet. Le programme d'accompagnement de projet, c'est vrai est un volet également, vous en avez parlé en dernier lieu, de l'accord réseau électrique et environnement passé entre l'Etat, EDF et RTE qui prévoit que pour une ligne à 400 000 volts, 10 % du montant des travaux ligne soient consacrés à des actions en faveur de l'accompagnement du projet, soit liées à l'amélioration du paysage électrique pour les tensions inférieures, soit liées à des actions en faveur de l'environnement et de l'emploi. Ce fonds doit profiter en priorité aux communes qui sont directement traversées par la future ligne, par le futur tracé sachant que les communes limitrophes peuvent également avec un co-financement bénéficier d'une partie de ce fonds. Cela sera également mis en œuvre sur ce projet.

Monsieur Prudhomme

Je prends bien note.

Thierry Hommel

Je vais passer la parole à Monsieur Fluchère, de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.

Monsieur Fluchère

Merci, je représente ici la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie dont je suis le Président de la Commission qualité sûreté et environnement. Je parle au nom des ressortissants des Chambres de Commerce et d'Industrie de la région c'est-à-dire les acteurs économiques et industriels ou commerçants de la région. Ce que je voudrais dire c'est que nous avons pris note et connaissance du dossier de RTE qui est un dossier répondant à beaucoup de questions qui sont posées et qui ont été débattues au cours des réunions auxquelles j'ai assisté, je n'ai pas assisté à toutes les réunions et nous avons tenu à auditer RTE au niveau de la Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie en plus du dossier qui nous avait été transmis. De tout cela, il ressort la chose suivante : la ligne de 53, c'est-à-dire la ligne Chaffard – Grande Ile, est une ligne maintenant totalement insuffisante pour les transits d'électricité auxquels nous devons faire face, soit entre l'est et l'ouest, soit entre l'ouest et l'est. Il faut savoir que les Alpes constituent en quelque sorte le SAMU du réseau français parce qu'elles sont capables de mettre sur ce réseau plusieurs milliers de mégawatts au cas où une branche d'infrastructure importante viendrait à être défaillante soit en heures creuses pour remonter de l'eau dans le bassin supérieur et lorsque il y a des besoins soit parce qu'il y a une pointe de demande soit parce qu'il y a une défaillance d'un outil de production d'une branche de réseau. A ce moment-là, ces stations de transfert d'énergie amènent la pointe consécutive à cet incident pour que il n'y ait pas de coupure d'alimentation d'électricité. Or moi, j'ai noté que ces stations qui existent depuis longtemps ne sont pas utilisées à l'optimum, tout simplement parce que l'on manque de capacité de transit entre l'est et l'ouest. N'étant pas utilisées à l'optimum, ce sont des investissements qui ont été faits et qui ne sont pas rentabilisés et donc quelque part nous en payons le coût sans en bénéficier. Donc je crois que sur le plan économique, nous avons le devoir d'utiliser au maximum et à l'optimum l'ensemble des ouvrages. L'autre point que je voudrais dire, c'est que pour un industriel, pour un process de production, la coupure d'électricité pendant quelques secondes ou quelques minutes entraîne souvent des pertes de production qui sont de l'ordre de la journée parce qu'il y a toute une chaîne de production qui s'arrête et qu'il faut redémarrer ce qui pose un certain nombre de problèmes, souvent de réglages. Et de temps en temps une coupure d'électricité entraîne des défaillances du process lui-même, donc des dégâts sur le process. Donc je pense que ce n'est pas parce que l'on pourrait avoir des coupures de temps limitées que cela n'a pas des conséquences lourdes sur l'économie, les conséquences sont lourdes, il faut le savoir. Plus nous avançons dans le temps, plus les process sont sophistiqués et plus ils deviennent difficiles à régler chaque fois que l'on a une coupure d'électricité. Or aujourd'hui, j'observe et j'ai lu attentivement et écouté ce que m'a dit RTE que la ligne de 53 est souvent exploitée en mode dégradé, c'est-à-dire qu'elle n'est pas rebouclée à Grande Ile

comme prévu, elle est bouclée plus loin or ce sont autant de manœuvres qui sont faites, qui ne sont pas des manœuvres ordinaires et qui accroissent le risque de défaillance. Donc je crois que pour nous, industriels, pour nous, acteurs économiques, l'utilité de cette ligne ne fait pas de doute, elle est nécessaire et ce qui nous inquiète aujourd'hui, ce n'est pas le problème d'utilité, mais le délai de réalisation. Quand on voit mis bout à bout l'ensemble des procédures et les délais de construction, on s'aperçoit que le problème ne sera résolu que dans 4 à 5 ans. Or, si déjà nous exploitons en mode dégradé, c'est quelque chose qui met en péril une partie l'économie régionale et ce n'est pas normal. Donc nous souhaitons que ce projet soit réalisé avec le plus de promptitude en respectant bien entendu toute la réglementation en vigueur. Alors voilà des points que je voulais évoquer. Ce que je voulais dire, et je rejoins mon collègue de la Chambre d'agriculture, c'est qu'il y a un programme d'accompagnement du projet et que ce programme à un volet de développement économique et d'emplois dans les zones concernées. Je souhaite, et je sollicite Monsieur le Préfet qui est présent, que les Chambres de Commerce et d'Industrie soient associées à tous ces projets parce qu'elles en ont aussi dans cette région et qu'elles puissent faire valoir un certain nombre de projets. Dernier point, j'observe que RTE a deux couloirs, qu'il a fait le projet, enfin qu'il a à fermer les possibilités, qu'il a gardé les deux options ouvertes jusqu'au bout. Il y a le couloir Sud, le couloir Nord. La décision de retenir l'un ou l'autre des couloirs n'est pas prise et ce que nous suggérons à la CRCI c'est que l'on prenne le projet qui coûte le moins cher à la collectivité parce que c'est celui qui pèsera le moins sur les coûts futurs. Merci.

Thierry Hommel

Merci, il reste Monsieur Debrand de RFF, Réseau Ferré de France.

Maurice Debrand

Je suis l'interlocuteur RFF au niveau du département de l'Isère, en particulier en ce qui concerne les projets de lignes nouvelles ou d'infrastructures nouvelles qu'ils soient voyageurs ou fret. Evidemment le territoire sur lequel on étudie nos projets depuis un certain temps est le même que celui sur lequel travaille RTE, et donc à ce titre RFF a souhaité apporter une contribution dans le cadre de ce débat, contribution qui porte en fait sur deux points. Je vais essayer d'être bref. Un premier point d'une façon je dirai globale, pour confirmer ou en tout cas affirmer l'intérêt que RFF a à voir sécurisé le réseau de distribution électrique puisque nous sommes consommateurs de ce réseau en tout cas de l'électricité qui y circule et à ce titre, en tant que gestionnaire d'infrastructure ferroviaire nous nous devons d'offrir des sillons de qualité aux opérateurs ferroviaires, qui est la SNCF opérateur historique, mais depuis quelque temps, le réseau est ouvert à la concurrence et donc à d'autres opérateurs en particulier en ce qui concerne le fret. D'une façon globale on est donc très très attachés à avoir une alimentation électrique performante et de qualité sur notre réseau. Le deuxième point sur lequel RFF a souhaité apporter sa contribution à ce débat porte un peu sur les différentes questions qui ont été soulevées tout à l'heure dans la salle, c'est-à-dire sur les opportunités de jumelage ou de mise en compatibilité des différentes infrastructures. Evidemment nous travaillons sur des axes ouest/est et sur certaines parties de ces axes nous nous trouvons à proximité de la ligne actuelle et bien évidemment le moment venu, en tout cas au cours des phases successives de l'élaboration de projet puisque que ce soit pour RTE ou pour RFF, le projet s'élabore, il y a de nombreuses phases de définitions qui sont de plus en plus précises et au cours de ces phases de définition on essaie de travailler ensemble. RFF et RTE sont des établissements publics récents, mais on a quand même déjà sur un certain nombre de points en d'autres lieux, une expérience commune assez soutenue, puisque l'on a déjà travaillé sur des mises en jumelage un petit peu plus à l'ouest. Donc évidemment le moment venu nous sommes prêts à regarder, pour autant que les fuseaux soient convergents, la mise en cohérence des deux infrastructures. Et enfin pour finir j'ajoute que nous n'avons évidemment pas à nous prononcer ni sur l'une ni sur l'autre des variantes étudiées par RTE en la matière, on verra le moment venu sur la variante choisie la façon dont on pourra travailler ensemble. Merci.

Michel Delhommez

Je remercie l'ensemble des intervenants aux Cahiers d'acteurs, vous restez là. Je vais demander à notre collègue Yves François d'animer la dernière partie du débat avec la salle. Donc je lui passe la parole.

Yves François
Membre de la CPDP

Je suis agriculteur à Creys Mérieux, à un peu près 25 km d'ici, je suis aussi membre de la Chambre d'agriculture avec mon collègue Jean-Paul et je suis responsable de la Commission environnement. Je suis dans cette commission depuis 8 mois et je trouve que le travail que nous faisons m'a beaucoup appris. Par contre, sur l'efficacité de la commission évidemment, je réserve mon jugement parce que ce sera effectivement par rapport à ce qui aura été dit dans le rapport et à la prise en compte de ce rapport qui mettra en lumière le travail et l'efficacité de cette commission. Mais pour l'instant on va donc entamer ce dernier débat. Les règles du débat sont les mêmes que celles qui ont été énoncées par mon collègue Ange Sartori. Donc quelle est la première question ?

Eric Lacroute

Je vais habiter à la Chapelle La Tour et je fais partie des personnes qui ont choisi d'habiter pas loin de la ligne actuelle. J'ai une remarque et une question. J'ai bien entendu par rapport au chiffre qu'a donné Monsieur Barbier que 500 personnes seraient touchées par le tracé Sud, une centaine de personnes par le tracé Nord. Je crois qu'il y a un déplacement démographique indéniable de la banlieue lyonnaise sur l'axe, parallèlement à l'axe autoroutier Lyon – Chambéry. On observe de plus en plus de personnes travaillant sur Lyon et venant habiter sur La Chapelle de La Tour, Dolomieu, Faverges de la Tour, et ainsi de suite. Ce déplacement est très net, j'ai un chiffre assez précis à vous donner, nous sommes à la Tour du Pin, le collège de la Tour du Pin accueille depuis 4 ans une centaine d'élèves en plus et sur ces 100 élèves, 80 % des parents travaillent sur Lyon. Donc les personnes qui depuis 1953 se sont installées, depuis la ligne à haute tension, ont fait le choix effectivement, mais ont aussi fait le choix de venir vivre à la campagne, mais n'ont peut être pas non plus le choix de faire des kilomètres supplémentaires pour récupérer une qualité de vie. Donc moi, je m'interroge simplement. Si l'option Sud est retenue, cette population qui de toute façon à un moment donné va habiter la campagne, va se déplacer un peu plus vers le nord, vers les zones qui effectivement, naturellement sont protégées et sensibles, donc il y aura d'autres effets auxquels il faut réfléchir. Ma question : parmi votre palette pédagogique d'outils informatiques est-ce que vous avez un comparatif entre la ligne actuelle et la future ligne concernant la taille des pylônes, l'espacement des pylônes, l'emprise au sol, le diamètre des câbles, et le nombre de câbles par lignes. Merci

Serge Dubus

Je reviens très rapidement sur la consistance du projet. La ligne Chaffard – Grande Ile de 1953 (vous en avez un exemple sur la droite) est une ligne à 400 000 volts à un circuit. Un circuit c'est les trois séries de câbles que vous voyez là, trois séries de deux câbles qui représentent un système de triphasé, un circuit à 400 000 volts (le projet n'est pas cela mais il reviendra à cela). Vous avez ici un pylône de la ligne du nord Saint Vulbas - Creys – Grande Ile, également à 400 000 volts, il n'y a pas plus fort comme tension en France mais qui comporte deux circuits donc deux séries de trois câbles, que vous voyez ici : une à gauche, une à droite. Le projet c'est en gros de remplacer cette ligne là par une ligne qui aurait à peu près cette configuration là. Alors vous parlez de dimension des pylônes, bien entendu l'empattement des pylônes si je m'intéresse à l'écart entre les quatre pieds pour ces pylônes là qui ont été inventés dans les années 1980, qui sont donc d'une technologie un peu plus récente que ceux-là, l'empattement serait à peu près comparable toutes choses égales par ailleurs pour le même type de résistance mécanique de pylônes c'est autour de 100 m² à peu près entre les quatre pieds. Si je m'intéresse à la distance à l'envergure, à ce que l'on peut appeler l'envergure c'est-à-dire à la largeur de la poutre la plus grande, on aurait aussi une longueur relativement comparable pour le même type de pylônes entre 35 et 37 m de large pour cette poutre là par rapport à celle qui est à droite. En revanche en ce qui concerne la hauteur bien entendu, on passerait à une ligne de un seul circuit à une ligne à deux circuits, ce deuxième circuit il faut le loger, il est certain que les pylônes seront plus hauts, et ils seront plus hauts toujours dans la même configuration d'une hauteur de 8 à 10 m environ hors poutres supérieures. Voilà les différences principales. L'espacement entre les pylônes, il m'est impossible de vous répondre car il va dépendre des études techniques qui seront faites un peu plus tard quand le tracé aura été défini et que toutes les données physiques de

l'environnement auront été prises en compte. Typiquement, l'espacement entre deux pylônes 400 000 volts à deux circuits en plaine serait autour de 500 m, sachant qu'en montagne il peut être beaucoup plus ou beaucoup moins selon bien entendu la géographie. Il peut y avoir des très grandes portées et aussi des très courtes. Actuellement, de mémoire, sur la ligne de Chaffard – Grande Ile, entre Lyon et Chambéry, on doit avoir autour de 140 pylônes.

Madame Menet

Je suis conseillère municipale aux Marches et c'est en cette qualité que je suis ici. D'abord, je voudrais répondre à Monsieur qui nous a dit que les élus n'avaient pas participé au débat ou très peu. Nous nous sommes intéressés à ce débat bien sûr, nous étions en relation avec RTE depuis plusieurs années et quand la Commission de Débat Public nous a présenté le projet, il n'était pas évident pour nous que nous devions intervenir verbalement puisque tous nous avons pris des délibérations que nous avons publiées et nous avons l'habitude d'intervenir plutôt de façon formelle sur des enquêtes et par questions écrites puisque souvent dans les débats oraux nous n'avons pas les réponses à nos questions. C'est une première chose. Deuxième chose sur la qualité de l'enquête, nous sommes assez satisfaits de ce débat public et nous souhaiterions qu'il existe, et nous regrettons qu'il n'existe pas pour un autre grand projet qui nous tient à cœur : celui de RFF. Je vois que beaucoup de personnes ici sont concernées par les mêmes choses que nous et peut-être serait-il encore possible d'obtenir un débat, peut-être pas de cette ampleur mais qui me semble nécessaire. Ensuite sur le projet lui-même, notre commune des Marches c'est la voisine de celle de Monsieur Magne, nous sommes séparés par l'ancienne frontière de la Savoie et de la France. Nous n'avons pas d'opposition à ce projet parce que notre commune supporte déjà deux lignes à haute tension, celle de 1980, celle de 1953. Sur l'emplacement de la ligne nous sommes tout à fait d'accord avec notre population et avec Monsieur Magne, à savoir que la ligne de 53 passe en plein milieu du village, dans une zone habitée, avec des pylônes implantés dans les vignobles et que nous souhaiterions qu'elle soit repoussée vers la ligne de 1980 qui évite toutes les nuisances qui ont été exposées par Monsieur Conte, etc. Je ne reviens pas là-dessus. Ensuite cette ligne passe près de notre zone Natura 2000. Nous souhaitons qu'elle l'évite et nous aimerions aussi que lors des entretiens qui viendront, cette ligne va passer à travers d'autres zones sensibles qui ne sont pas classées Natura 2000, mais qui sont classées ZNIEFF ou autre et nous souhaiterions être informés et que le plan d'égagement et d'entretien soit fait en concertation avec la commune pour que ce ne soit pas n'importe quand par rapport à la vie des espèces animales qui vivent sous ces câbles.

Yves François

Merci de ces précisions et vos observations seront notées.

Jean-Claude LATOUR

Maire de Leyrieu

J'avais précisé au début de la concertation que nous avions des projets de construction de groupe scolaire au nord du village qui correspondrait à la future implantation de la ligne puisque nous avons déjà une ligne existante qui est à 200 m nord du village. Au nord de cette ligne, c'est une zone protégée donc apparemment l'implantation de la nouvelle ligne en parallèle de celle existante serait au sud de celle existante, ce qui correspondrait juste au-dessus de notre équipement sportif et de notre groupe scolaire, de notre salle polyvalente. Je n'ai pas vu noté ce point sur aucun de vos documents, alors je ne sais pas si il a été oublié. Ensuite tout à l'heure vous parliez de sécurisation de réseau, si on pense à ce qui s'est passé en 2000 par rapport aux catastrophes naturelles, si vous réimplantez une ligne haute tension parallèlement à une ligne déjà existante, je ne vois pas où est la sécurisation du réseau. Par ailleurs, je voudrais connaître la durée de vie de la centrale de Saint Vulbas puisqu'il y a eu une révision récente qui relance un réacteur pour 10 ans, vous avez dit que la réalisation des travaux se réaliserait environ en 2007, donc pour moi, il ne resterait plus que 3 ans de durée de vie pour ce réacteur. Je ne sais pas si cela vaut le coup de construire une ligne pour une durée de vie très courte pour un des réacteurs au moins. Ensuite, pourquoi pas penser aussi à une énergie comme les éoliennes.

Yves François

Des affirmations, mais surtout une question concernant la durée de vie de la centrale de Bugey. Est-ce que Monsieur Bortoli veut répondre ?

Patrick Bortoli

Je ne vais pas répondre sur la durée de vie de la centrale du Bugey car étant RTE, j'ai des difficultés à connaître quelles sont les intentions du producteur EDF en terme de durée de vie d'une centrale. Tout ce que je sais, c'est qu'il faut bien avoir en tête, même si cela a été dit et ce n'est pas tout à fait le cas, c'est que le réseau à 400 000 volts est un réseau interconnecté. Certes il y a une centrale du Bugey à côté, mais l'électricité peut venir un jour de Bugey et un autre jour d'ailleurs. Aujourd'hui centrale du Bugey ou pas, le réseau devra pouvoir faire transiter à tout moment sans discrimination et en toute transparence, l'ensemble des productions en vue des consommations des différents clients que nous avons. Bugey en soi est un faux problème en termes de durée de vie par rapport à l'interconnexion de notre réseau. Aujourd'hui le transit pour aller alimenter l'est de la région Rhône-Alpes perdurera, qu'il y ait ou non des centrales implantées au nord de la vallée du Rhône ou plus au sud de la vallée du Rhône. L'autre point concernant votre école ou les installations sportives que vous avez citées est qu'aujourd'hui on n'a pas de tracé et il nous est difficile aujourd'hui de faire un recensement précis et de prendre en compte ce genre de projet décidé ou non. Bien entendu dans le cadre ultérieur de notre procédure, la procédure d'enquête publique avec un dossier spécifique qui est une pièce maîtresse et qui s'appelle étude d'impact, reprendra l'ensemble des contraintes de la zone d'étude qui sera aujourd'hui soit au nord soit au sud. Voilà ce que je pouvais apporter comme complément.

Yves François

Et de toute façon ce sera noté dans notre rapport, bien entendu. Il y a une question ? Monsieur d'abord et Madame après.

Monsieur VUITON

Habitant de Faverges de la Tour

Est-il possible de doubler les tensions et de mettre à 800 000 volts la ligne électrique ? On a bien eu le 110, après c'est passé au 220 et ensuite en 380 volts.

Yves François

C'est une question très technique

Serge Dubus

Il y a déjà eu un projet, il y a longtemps, au temps où la consommation d'énergie doublait tous les 10 ans, donc cela ne date pas d'hier. Il y avait dans les années 60/70 un projet d'échelon de tension à 750 000 volts en France et je peux vous dire tout de suite que cet échelon a été complètement abandonné puisque l'augmentation de la consommation d'énergie a singulièrement baissé depuis ces années là notamment depuis 73 et donc actuellement la plus forte tension utilisée en France c'est le 400 000, il n'y a pas plus haut et il n'y aura pas plus haut avant très longtemps.

Maguy CHICHEREAU Dinguirard
Conseillère Régionale

Je voudrais m'adresser à la personne qui représente la Chambre de Commerce et de l'Industrie. J'ai bien entendu son discours, il a un discours qui ressemble à un marchand d'électricité. Peut-être serait-il intéressant de savoir de quelle entreprise il est issu, parce que vous avez beaucoup parlé, vous avez été beaucoup inquiet que l'électricité devait circuler et vous avez signalé aussi qu'un certain nombre d'entreprises étaient en grand danger quant à leurs process industriels, mais en aucun cas nous avons eu des chiffres nous permettant de dire qu'effectivement l'industrie de la région est en grand danger. J'aimerais, pour avoir un avis sur la nécessité de cette ligne, savoir exactement quels sont les besoins et si ils sont vérifiés parce que l'on sait très bien que le secteur industriel est très attentif à la consommation dans ces process industriels et qu'il est effectivement toujours prêt à améliorer l'efficacité énergétique dans ses process. Je voudrais souligner que nous n'avons eu de la part de la Chambre de Commerce aucun chiffre concret qui nous permette effectivement d'estimer. En plus, par rapport à ce qu'a dit la personne de la FRAPNA, je me rends compte qu'il n'y a rien de changé par rapport à une situation antérieure, je pense que ce n'est pas forcément à RTE, parce que RTE finalement à toujours intérêt à faire augmenter ses diamètres pour faire passer des clients éventuels. La question actuellement que je me pose est : « est-ce que l'économie, les industries de Rhône-Alpes sont en danger dans leur mode de fonctionnement et est-ce que l'on a des exemples déjà très concrets ayant pu comptabiliser le nombre de journées pendant lesquelles elles n'ont pu travailler suite à cette déficience du réseau ? »

Monsieur Fluchère

Je suis Président de la commission qualité sûreté environnement de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, parce que je suis Président de la même façon de la CCI de Lyon après avoir été élu dans des élections aux Chambres de Commerce et d'Industrie. C'est à ce titre-là Madame que je parle. Alors vous vouliez savoir la consommation régionale d'électricité, eh bien elle était l'an dernier de 63 milliards de kilowattheures.

Maguy CHICHEREAU Dinguirard

Je n'ai pas posé cette question. Je voulais savoir simplement si vous avez des exemples très concrets d'entreprises et que l'on chiffre parce que c'est en relation avec cette ligne bien entendu.

Monsieur Fluchère

Il y a tous les jours des exemples d'entreprises qui se trouvent privées d'électricité à la suite d'une défaillance de réseau ou autre ou même chez elles, parce que souvent le problème se pose aussi chez elles et je peux vous dire qu'aujourd'hui avec les process modernes, nous avons des dégâts très importants sur la production. Je peux vous citer une anomalie qui s'est produite il n'y a pas très longtemps dans la Société St Micro Electronique à Grenoble et qui a provoqué pratiquement une perte de production de l'ensemble de la journée. Quand vous savez ce que cela représente en valeur financière, vous vous rendez compte de l'impact que peut avoir une défaillance à la fois du réseau électrique, des outils de production électrique ou des installations propres à l'industriel. Je pense vous avoir répondu.

Maguy CHICHEREAU Dinguirard

Je voudrais savoir si on a effectivement, par rapport à ces entreprises qui ont des grosses consommations, étudié des solutions. Je me souviens à Bourgoin Jallieu, il y avait un expert de MDE qui avait clairement dit et je m'en souviens, je pense que ce sera au compte-rendu, que les solutions d'amélioration d'efficacité énergétique dans le cas présent de cette ligne seraient moins coûteuses que de renforcer cette ligne. Je me réfère à l'avis des experts et c'est pour cela qu'il serait intéressant que l'on fasse clairement des tableaux comparatifs que l'on puisse juger sur place.

Jean Fluchère

Je connais ce discours, Madame la Conseillère régionale, je peux vous dire que l'industrie n'a pas à rougir. Si vous regardez l'augmentation de consommation d'énergie de l'industrie en France depuis 20 ans, vous vous apercevez que c'est le seul secteur qui est resté constant et que les consommations d'électricité qui augmentent encore aujourd'hui sont liées seulement aux secteurs résidentiels tertiaires et pas du tout à l'industrie elle-même. Mais je représente aussi le tertiaire et je peux continuer à parler sur ce thème-là. Je pense que les industriels n'ont pas attendu ce type de débat pour faire des économies d'énergie parce que cela rentre dans leur coût de production et que pour leur compétitivité chaque fois qu'ils le peuvent à des coûts économiques intéressants, ils le font.

Michel Delhommez

Je voulais intervenir parce que l'on ne va pas éterniser un débat ici, on n'est pas là pour annoncer des chiffres. Toutefois vos différentes observations tout comme celles d'autres personnes, me conduisent à dire que dans notre rapport nous ne pourrions que constater ces observations et je n'exclue pas qu'au final, la commission nationale demande à la tutelle de faire faire quelques études complémentaires pour éclairer sa décision.

Yves François

Alors, avons-nous encore d'autres questions pour les intervenants qui ont parlé ?

Geneviève Poupon

Habitante de Bouvesse

Je parle en tant qu'habitante d'une commune et riveraine d'une ligne et en tant qu'utilisatrice de l'énergie. Je tiens d'abord à remercier Monsieur Bortoli pour son courrier ou votre service pour une question que je vous avais posée à Morestel et votre service m'a répondu. C'était sur la production, sur la consommation et la réponse est arrivée début mars. Ensuite, je voudrais vous dire que les réunions sont très intéressantes, ce que j'ai beaucoup apprécié c'est tout l'équipement technique, on ne dispose pas de cet équipement dans d'autres réunions tout aussi intéressantes, c'est même éblouissant tellement c'est beau. Dommage que si peu de monde ait pu en profiter parce que les réunions n'ont pas vraiment attiré beaucoup de monde et j'essaie aussi dans la mesure du possible de participer à ces débats. Certains m'ont traitée de groupie, d'autres de harpie, ce n'est pas en tant que harpie non plus, simplement pour faire entendre la voix de ceux qui doutent de la nécessité d'une telle structure.

Yves François

Merci de vos réflexions, Monsieur devant je crois.

François Mutchet (?)

Habitant de la Tour du Pin

Je me demande si c'est bien opportun de continuer un tel débat alors qu'il va y avoir un débat sur l'énergie. A priori, on ne sait pas quelle politique de l'énergie va être décidée à la fin de l'année. On ne sait pas aujourd'hui si la ligne va être utile ou pas. Je laisse cela à votre réflexion.

Yves François

Nous allons tenter de réfléchir, je ne sais pas si il y a des réponses à apporter, pas spécialement. D'autres interventions ? Soit les intervenants ont été très clairs, ou alors vous êtes fatigués je ne sais pas, ça doit être ça. Bon je ne vois pas d'autres demandes d'intervention le Président va donc conclure.

Michel Delhommez

Non je ne conclus pas.

Chantal Plantin

Juste une question sur le rapport, peut-être allez-vous en parler tout de suite, mais est-ce que le rapport de la Commission particulière sera public et communiqué ? Je suppose.

Michel Delhommez

Vous étiez à Montagnole, vous devez savoir que je vais en parler. Avant de conclure je voulais demander à RTE de nous faire connaître les réflexions de caractère général que le débat lui a inspirées, donc je lui demande en quelques mots de parler du débat et non plus du projet.

Patrick Bortoli

Pour faire très court puisqu'il est déjà très tard, quelques réflexions sans rentrer sur le projet comme me l'a demandé le Président. Tout d'abord, ce que je constate à l'image de ce soir, au cours de ces 4 mois pour RTE tout du moins, on a eu un débat qui a permis des échanges positifs et riches d'enseignements pour le maître d'ouvrage, pour l'avenir de notre projet. Un point qui m'a fortement marqué c'est que le débat a été perçu pour beaucoup comme une suite logique des efforts d'informations qui ont été faits depuis 99 et peut-être que le débat s'est bien passé parce que, au préalable, il y avait toute une phase d'explications. Phase d'explications qui d'ailleurs a beaucoup mis à contribution les élus et cela explique peut-être que pour cette phase de débat ils se sont mis en retrait pour donner la parole au public. Le troisième point est bien sûr quelque chose qui est ressorti aussi ce soir c'est une demande d'aller rapidement sur du concret, les gens sont en attente du choix de l'option du fuseau et du tracé. Cela naturellement préalablement à l'étude de détails. L'autre point qui a surtout émergé lors de la thématique environnement c'est une volonté de travailler avec les associations représentatives qui en ont émis le souhait. RTE s'y engage, ce soir cela a été aussi évoqué. Le dernier point ressorti est la problématique par rapport à l'habitat, cela a été dit la semaine dernière, plus ou moins répété ce soir, c'est qu'il faudrait faire de ce projet de remplacement de la ligne une opportunité pour améliorer le tracé existant notamment par rapport aux habitations. Chaque fois que la concertation le permettra RTE s'y engagera et fera en sorte de permettre d'y aboutir.

Michel Delhommez

Avant de donner quelques dates de conclusion, je voulais répondre à une observation que m'a faite Madame Plantin tout à l'heure. Qu'a fait la commission puisque l'on a réuni des experts qui se taisent ? Pendant trois mois, avant le lancement du débat, les experts ont analysé les documents du dossier et ont contribué à l'élaboration du dossier RTE pour qu'il soit le plus complet possible, pour qu'à sa lecture vous ayez le maximum d'informations. Par contre cela, c'est la loi et le décret d'application qui nous l'imposent. Les membres de la Commission ont un devoir de réserve, ils doivent aider à l'expression du débat mais ne doivent pas faire connaître spécifiquement leur opinion. Quelquefois certains l'ont laissée entendre, c'est pourquoi j'ai dû un peu « resserrer les boulons » de ce côté-là. On a parlé de RFF, Monsieur n'en a pas reparlé, y aura-t-il un débat public ? Non parce que la loi a précisé que pour avoir un débat public, il ne faut pas qu'il y ait de décisions officielles sur le projet, or là, il y a eu une décision qui est parue au journal officiel, je parle sous votre contrôle. Le débat public dans la forme voulue par la loi de février 2002 ne peut pas être lancé. J'ai eu bien sûr l'occasion d'assister à une ou deux réunions de la commission nationale, ils sont obligés de respecter les termes de la Loi. Voilà pourquoi il y aura certainement d'autres concertations, mais pas dans le cadre de la loi de 2002. On termine notre débat public aujourd'hui et je voudrais quand même répéter que vous avez participé pour la première fois et contribué ainsi à définir ce qu'a voulu le législateur en parlant de démocratie de proximité. Au-delà des réflexions sur le projet, nous ferons

remonter des réflexions sur la conduite des débats, c'est par des allers / retours sur les débats du terrain que la réglementation pourra évoluer pour que ces débats deviennent de plus en plus fructueux. Pour terminer, quelques dates.

- Date limite de prise en compte des observations du public par notre Commission, c'est dans une demi-heure, on ne pourra plus les prendre en compte parce que bien que l'on dise que le débat public n'est pas créateur de droit, il peut toujours se faire attaquer en contentieux, nous ne pourrions plus répondre puisque nous n'existerons plus en tant que Commission du débat public dans une demi-heure.
- Date de parution de la dernière Lettre du débat, le 17 mars, il y a une huitaine de jours, il n'y aura plus de production de lettre du débat. Le site web et le numéro vert sont fermés ce soir mais pour Internet, je précise que c'est l'interactivité qui est coupée, le site continuera à être consultable. Il y aura la reproduction du débat de ce soir, la reproduction des documents que nous émettrons, par contre le public ne pourra plus intervenir pour poser des questions.
- Date d'envoi du compte-rendu de notre commission à la commission nationale : le 22 avril parce que la commission nationale doit discuter sur notre compte-rendu dans sa séance du 7 mai et doit sortir le bilan du débat dans les deux mois suivant sa fermeture soit le 25 mai.

Voilà les dates, et pour répondre à la question de Madame Plantin, on assurera la publication du bilan et du compte-rendu dès le 25 mai avec les mêmes moyens que la diffusion que pour le dossier du débat. Ce ne sera pas les 35 000 exemplaires bien sûr, mais la même diffusion dans toutes les mairies, dans tous les lieux publics. On vous informera par voie de presse et notamment vous aurez la possibilité de consulter le compte-rendu et le bilan dans les mairies et sur Internet. Le site reste ouvert pour consulter des documents qui sont publics. Voilà ce que j'avais à dire, mais je redonne pour quelques instants la parole à Patrick Bortoli pour qu'il précise le calendrier qui s'impose à RTE.

Patrick Bortoli

Comme l'a dit le Président Delhommez, le 25 mai au plus tard on aura la position du bilan de Monsieur le Président de la CNDP. Derrière, RTE a trois mois pour rendre ses conclusions, c'est-à-dire pour se positionner par rapport à ce bilan. L'engagement de RTE est bien sûr, au plus tôt dans ces trois mois, d'informer, et cela en utilisant les mêmes moyens qu'a utilisés la commission auprès des 71 communes, c'est-à-dire en envoyant une information dans l'ensemble des boîtes aux lettres des riverains et ce, bien sûr, en parallèle à la procédure officielle d'information des services de l'Etat. Je le répète au plus tôt dans les trois mois RTE prendra position. Ces trois mois allant de juin à août. C'est vrai qu'il serait malheureux de ne pas décanter la situation avant les vacances.

Michel Delhommez

Il me reste à vous remercier pour votre participation à l'ensemble du débat, pour cette contribution que vous avez apportée à la mise au point de cette procédure et si pour certains d'entre vous il restait encore une question bloquée, vous avez encore vingt minutes et on ouvre le bar pour un pot d'adieu et de dernière discussion entre les membres de la commission, les acteurs et vous tous. Merci encore.